LA ROCHE-SUR-YON

AMICALE

VENDEE

PHILATELIQUE YONNAISE

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE PHILATELIE ET D'HISTOIRE POSTALE

Marques administratives de franchise

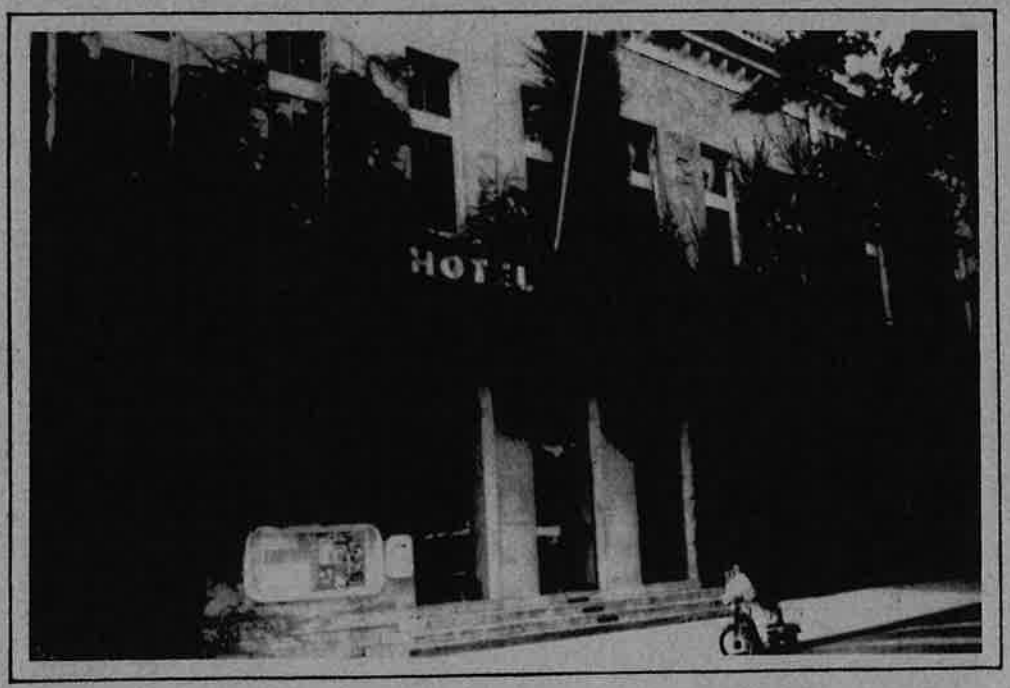

N°36

P. 39 P. NAPOLEON

Amicale Philatélique Yonnaise

C.C.P. 2898.26 M
NANTES

Ce qu'elle est :

Fondée en 1943, l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, fédérée sous le N. 234 - XV compte 110 adultes et 50 jeunes.

Monsieur **G. ABERT** occupe la charge de Président.

Les principaux services de l'A.P.Y.

. des réunions mensuelles

. le service de la revue fédérale "Philatélie Française" - gratuitement et à domicile

. un service d'échanges au moyen de circulations à domicile

. un service de nouveautés France-Monaco

(Tous les deux absolument gratuits)

. du matériel à prix réduit

. une bibliothèque

. ... des informations en tous genres.... y compris un BULLETIN TRIMESTRIEL.

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE : 120 F. - C.C.P. 2898.26 M NANTES

LES REUNIONS

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er Jeudi du mois à 20 H 30 à la Cité Bretagne, Boulevard des Etats Unis, dans les locaux du club du 3ème âge.

Les philatélistes isolés y sont cordialement invités.

Les jeunes se réunissent également à la cité Bretagne, le DIMANCHE à 10 H 30.

CALENDRIER DES REUNIONS

REUNIONS MENSUELLES - ADULTES

8 Janvier (galette)
5 Février
5 Mars
2 Avril
7 Mai
4 Juin
2 Juillet
10 Septembre
1er Octobre
5 Novembre
Dimanche 6 Décembre à 9 H 30
ASSEMBLEE GENERALE

REUNIONS MENSUELLES - JEUNES

11 et 25 Janvier
8 et 22 Février
8 et 22 Mars
5 et 26 Avril
10 et 24 Mai
14 et 28 Juin
5 Juillet
13 et 27 Septembre
11 et 25 Octobre
8 et 22 Novembre
20 Décembre

Réunions du Conseil : 6 Janvier - 24 Février - 30 Juin - 29 Septembre - 24 Novembre

PRINCIPALES DATES EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DE L'A.P.Y.

14 - 15 Mars : Journée du Timbre à la Roche - Maison des Associations
21 - 22 Mars : Exposition Départementale Jeunes au Poiré sur Vie
4 - 5 Avril : Congrès et exposition G.P.C.O. à St. Jean d'Angély d'Angély
7 - 8 Juin : Congrès et exposition Nationale à Lens

6 Décembre Assemblée Générale de l'A.P.Y.

BULLETIN
DE L'AMICALE PHILATELIQUE
YONNAISE

NUMERO 36 **SEPTEMBRE 1987**

SOMMAIRE

1	Sommaire	
2	La Parole est au Président	G. ABERT
3 à 5	La Vie de l'Amicale	
6 à 11	L'Histoire Postale de la Vendée	E. MOREAU
12 à 14	Un tampon postal BOURBON-VENDEE utilisé sous le Premier Empire	M. BRUNO
15 à 20	De la variété, et le plaisir en plus...	E. GLEMAREC
21 à 38	La Ligne de démarcation. Ses conséquences postales.	M. BRUNO
39 à 46	Le 25c. Semeuse jaune brun	M. OLIVIER
47 à 52	Les P.P. ont changé !	E. MOREAU

Directeur de la publication : Gérard ABERT
Impression des textes : A.T.A.C.
Impression des pages publicitaires :
Imprimerie GOUIN, Les Pelleraies AUBIGNY

LA PAROLE EST AU PRESIDENT

L'année philatélique va commencer comme l'année scolaire: Septembre marque chaque fois une nouvelle rencontre, un nouveau départ.

J'espère que pour tous, la période estivale aura été l'occasion de faire quelques découvertes intéressantes. S'il vous plait, faites-en profiter les autres. Les vacances, c'est aussi la période où l'on retrouve, qui ses amis éloignés, qui ses enfants ou ses parents, ou tout simplement son jardin.

Avant de repartir pour une nouvelle aventure, nous qui sommes ici entre amis, ayons une pensée pour ceux qui sont restés sur le bord de la route. Ils nous font un signe de la main, mais ils nous disent aussi qu'un départ n'est pas forcément triste.

Le proche avenir philatélique va nous conduire très rapidement à notre 6ème rencontre des Collectionneurs de Janvier 1988. Monsieur PAUVERT, la cheville ouvrière de cette importante manifestation, est toujours l'homme fort de cette journée. Dès à présent je le remercie de son dévouement. Auparavant, nous aurons eu notre Assemblée Générale de Décembre; pensez à retenir votre dimanche, c'est à ce moment-là que se prennent les décisions importantes pour la vie de notre Association; l'ordre du jour reprend l'essentiel de nos activités, mais vous pouvez, et vous devez même poser ce jour-là les questions qui vous trottent dans la tête. Avec l'accord du Conseil, nous tenterons quelques modifications, mais chut... soyez patients (n'est-ce pas la vertu essentielle de tout bon philatéliste?)

Quant à Dame P.T.T. ne peut-on pas lui souhaiter de nous fabriquer de belles vignettes, sans trop de variétés ni changement de tarif? Celui d'Août 1987 a été relativement doux, quinous a valu une nouvelle LIBERTE. Bien sûr nous trouverons encore des anomalies, bien sûr nous râlerons de n'être pas mieux servis, ou servis à temps, de n'être pas mieux informés. Sachons être patients (encore une fois), on nous dit que "La POSTE bouge"; à LA ROCHE SUR YON cela est particulièrement vrai, nous aurons bientôt de magnifiques bureaux; souhaitons que ceci contribue à l'amélioration de nos relations avec nos amis Postiers, ce sera déjà un bon point.

Gérard ABERT

Dédié aux critiques et bavards de tous lieux et de tous calibres..

« C'est un formidable avantage que de ne jamais avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser ».

RIVAROL

LA VIE DE L'AMICALE

CARNET NOIR.

L'Amicale a perdu l'un de ses sociétaires.

Monsieur Paul CHATRY, d'Aizenay, nous a quittés le 12 juillet aussi discrètement qu'il avait passé parmi nous.

Il se faisait un devoir d'assister aux réunions mensuelles et d'inviter quelques amis chez lui après l'Assemblée Générale.

Nous n'oublions pas cet ami.

****

UN OUBLI IMPARDONNABLE

Dans le dernier numéro, nous évoquions le rayonnement littéraire de l'Amicale, en mentionnant les nombreux ouvrages ou articles philatéliques signés par nos sociétaires.

Nous avions cependant omis une personnalité éminente, et la plus titrée, puisque membre de l'Académie d'Etudes Postales, en l'occurence Monsieur Pierre BENINI, de Menton. Grand spécialiste de la Principauté, Monsieur BENINI fait autorité en la matière.

La rédaction du Bulletin le prie de bien vouloir l'excuser de cet oubli bien involontaire, dû sans doute au fait que nous n'avons pas souvent l'honneur de bénéficier de ses lumières.

****

UNE MEDAILLE...(mais pas en chocolat).

Mademoiselle Danielle CLERC a obtenu la médaille d'argent du Travail, pour 25 ans de bons et loyaux services à la Caisse d'Allocations Familiales.

Nos félicitations empressées et amicales.

Nous pouvons toutefois témoigner que notre chère secrétaire-adjointe doit épuiser ses forces à la C.A.F. tant elle tient, en dehors, une place de choix aux "abonnés absents". Provisoirement , nous l'espèrons bien!

****

L'AMICALE A NOUVEAU HONOREE

On se souvient qu'au mois d'octobre dernier, lors de la réunion des présidents du G.P.C.O., Mr. J.F. BISCARA avait chaleureusement félicité Monsieur Yves PAUVERT pour son action très efficace à la tête de l'Amicale et, en dernier lieu, pour la réussite de l'exposition à caractère interrégional de La Roche qui venait de se terminer.

Le Président BISCARA remettait à notre ami et Président d'alors, sous les applaudissements nourris de l'assistance, une magnifique médaille d'argent venant de la Fédération.

Bravo encore, Monsieur PAUVERT !

****

UN AMICALISTE A L'HONNEUR

Monsieur Guy BALLIAU, ancien salarié de la Société Générale, a présenté le 6 mai, lors d'une réunion d'anciens de cette maison, une exposition de cartes postales, timbres, bordereaux... se rapportant au milieu bancaire. Cette présentation a reçu des félicitations chaleureuses.

Un grand bravo à notre confrère et ami pour cette excellente propagande.

Nous espèrons bien que l'Amicale -et le Bulletin- profiteront eux aussi de ces trésors.

Merci d'avance !

****

DISTINCTION

Le récent Congrès de LENS a décerné la médaille DOLE à Monsieur Etienne MOREAU pour l'action menée à divers niveaux et notamment en faveur des jeunes.

La rumeur publique nous apprend qu'il avait quitté la salle de réunion au moment même où cet honneur lui était fait ! modestie ? manque d'informations ? En tout cas, absence très remarquée (et il avait les pouvoirs de l'A.P.Y., A qui faire confiance ?)

Toutes nos félicitations Monsieur MOREAU.

****

R A P P E L :

DIMANCHE 6 DECEMBRE

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.Y.

RESERVEZ CETTE DATE !

UNE EMPREINTE ENCORE INCONNUE ?

L'infatigable chercheur qu'est Mr. G. DELMARRE nous a transmis cette flamme de LA ROCHE qui ne figurait point encore, à notre connaissance, dans nos catalogues.

Merci, Continuez Mr. DELMARRE !

COMMANDES GROUPEES DE L'AMICALE, NOTAMMENT POUR LES CATALOGUES

Pourquoi ne pas profiter tous des 20 % de réduction qui nous sont proposés ? Livraison rapide.

Voici des précisions sur les éditions de catalogues Yvert :

	Prix Public	Prix amicaliste
- TOME I FRANCE ed. 1988 ordinaire.....	60 F	48 F
" " " " " relié et cartonné	114 F	91 F 20
- TOME II {pays expression Française ed. 1987	100 F	80 F
- TOME III Europe de l'Ouest " 1988.....	120 F	96 F
- TOME IV " " l'Est " "	100 F	80 F
- TOME V Outremer (A à H) " 1986	160 F	128 F
- TOME VI " (I à Z) " 1987	160 F	128 F
- TOME VII Addenda des Tomes II à VI	48 F	38 F 40

Prière de répondre avant le 15 SEPTEMBRE, sur le feuillet inséré dans ce bulletin, pour disposer des catalogues pour la réunion du 1er octobre.

LA PHILATELIE A LA TELEVISION

On sait combien la télévision, plus encore que les autres média, peuvent rendre populaire -ou non- l'homme, l'artiste ou le sport de leur choix. Il n'est que de constater combien, après le rugby, le golf et la voile par exemple, ont réussi un coup de pub' extraordinaire grâce à la télé.

Hélas, peut-être par manque de sponsor, ou de mécène, la philatélie ne profite pas de l'engouement que peut procurer la télévision, ou presque pas.

Eh oui, la philatélie n'est pas absente du petit écran ! Le saviez-vous ?

Le dimanche matin, entre 8 h et 8 h 30, à l'heure où vous dormez encore, TF1 consacre environ trois minutes à la philatélie dans l'émission "Bonjour la France".

Le 2 et le 9 août à 8 h 15 on a vu Jean Bortoli de "Timbroscopie" interviewé au Carré Marigny et nous parler, la seconde fois, de l'automobile sur les timbres en mentionnant que Alain Prost et Thierry Sabine figuraient désormais sur des timbres. Fin à 8 h 18.

Le 16 août, c'est Mr. Julien Dumont, du Monde des philatélistes qui a donné quelques indications ultra rapides et sans relief.

Mais trois minutes, présentation comprise ! Nous regrettons certes les émissions de Jacqueline Caurat et Jacques Mancier.

Quelles belles émissions nous pourrions avoir, plus longues et à une heure d'écoute quand même moins insolite, si... si plusieurs conditions étaient remplies (animateur compétent, financement...etc).

E.M.

AU JOUR LE JOUR

L'HISTOIRE POSTALE DE LA VENDEE

Un petit retour en arrière

LA LIAISON POSTALE PAR HELICOPTERE AVEC L'ILE D'YEU

On sait que, depuis le lundi 11 mai, des sacs de courrier préparés par les PTT à destination de l'ile d'Yeu sont acheminés, par les soins de la poste, jusqu'à l'héliport de la Barre-de-Monts où ils sont pris en charge par un appareil de la Société Vendéenne d'Hélicoptères et transpostés jusqu'à Port-Joinville.

L'affaire n'aurait fait aucun bruit - et le bulletin de juin s'est bien gardé d'en parler - si le journal "Timbroscopie" n'avait reproduit un pli pouvant présenter quelque caractère officiel et fait tomber cette histoire dans le domaine public.

La Roche-sur-Yon, île d'Yeu
"Premier vol" par hélicoptère

Depuis le 11 mai, c'est par hélicoptère que la Poste achemine le courrier à destination de l'île d'Yeu. Un appareil de la Société vendéenne d'hélicoptères décolle tous les jours de l'héliport de La-Barre-de-Monts, près de la Roche-sur-Yon, vers l'île au large de la Vendée. Le courrier échappe ainsi aux aléas des liaisons maritimes, soumises aux contraintes des marées.

Notons au passage la sérieuse erreur dactylographiée sur l'enveloppe : 1986 au lieu de 1987.

Notre ami Bernard Royer a diligenté une petite enquête tant près de la Société Vendéenne d'Hélicoptères (siège social: café l'Albatros à Port-Joinville) que près de la Direction Départementale des PTT et de diverses personnes susceptibles d'être "au parfum".

En définitive, il est permis d'affirmer que les PTT n'ont nullement donné leur caution à la préparation ou à la diffusion de ce document (cf. lettre de la Direction Départementale du 18 juin 1987) et qu'aucun organisme connu n'a effectué de démarches au grand jour.

Le pli mentionné dans "Timbroscopie" s'avère être l'oeuvre d'un isolé, resté anonyme et qui ne semble pas, d'ailleurs, proposer des souvenirs à la vente.

Affaire close donc pour le Philatélie Vendéenne.

Pour finir cependant, une note gaie. Une personnalité de l'A.P.Y. a confectionné et fait circuler par voie postale régulière un pli portant la mention "par plongeur sous-marin". Il l'a fait parvenir, bien sûr" à la revue susdite. Sera-t-il reproduit ? Doutons-en.

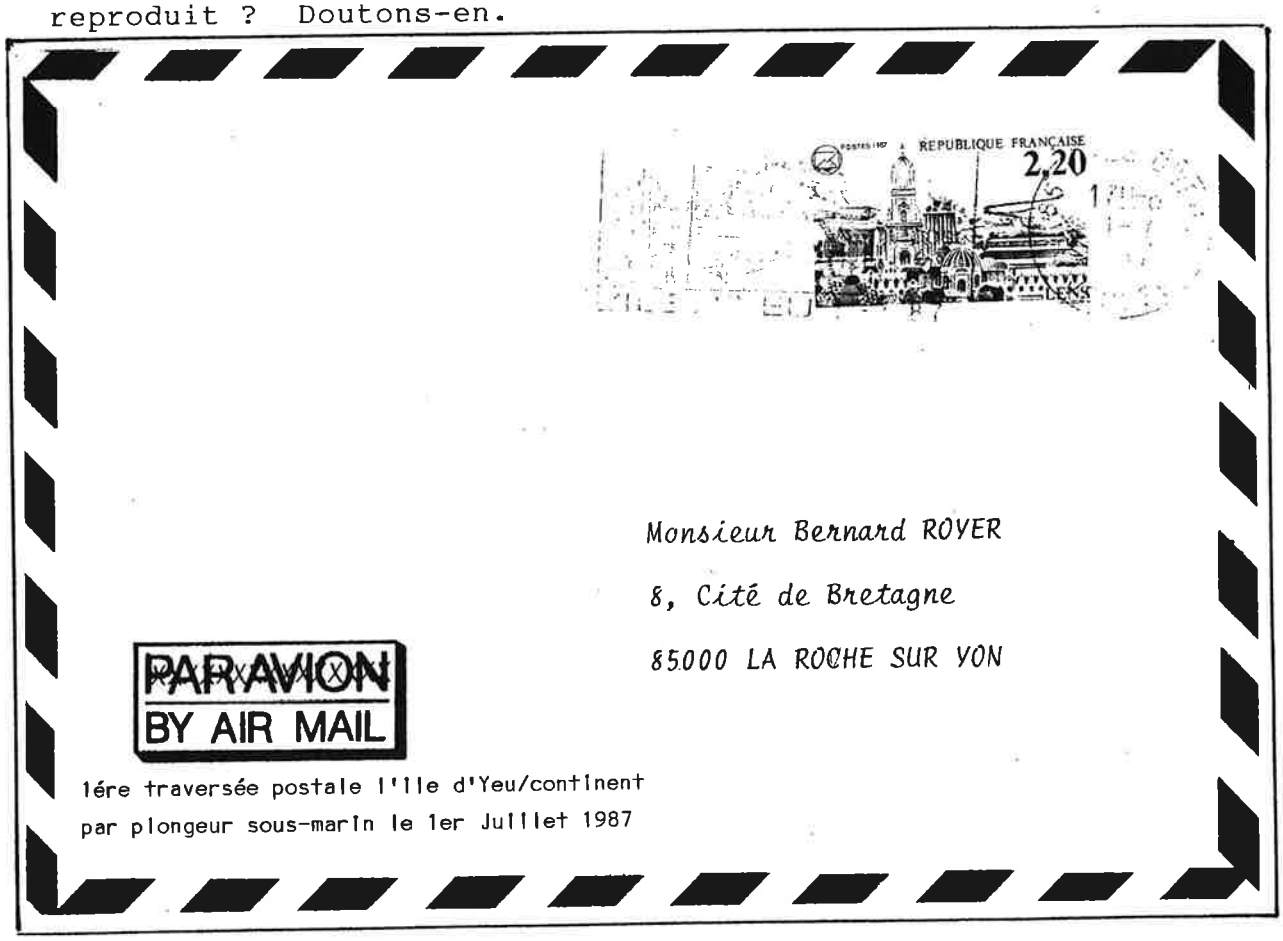

La Flamme "FETE DE LA MEUNERIE"
à NIEUL-SUR-L'AUTISE"

La poste de Nieul-sur-l'Autise dépend du bureau de SAINT-HILAIRE DES LOGES. C'est donc dans cette localité que la flamme reproduite ci-contre a été mise en service le 4 mai et non le 27 avril.

dernier jour d'utilisation

Nous avons vu du courrier du 12 mai, passé tout à fait régulièrement par la voie postale, portant le bloc dateur à gauche. Peut-être "accident" d'un jour ? à moins que du 4 au 12 (?) mai, la machine ait été utilisée comme elle est livrée, avec bloc dateur à gauche, ce qui est correct pour traiter des lignes ondulées.

Cette inversion n'est absolument pas regrettable, nous la signalons seulement parce que les amateurs pourront trouver les deux positions.

La flamme a été retirée le 6 juin au soir comme prévu.

EXPOSITION "LA COMMUNICATION ET LES HOMMES"
La Roche-sur-Yon - 1 - 3 juillet 1987

Une gentille exposition philatélique était organisée, dans la grande salle du Bourg, par les animateurs régionaux de l'Union Philatélique des PTT, en complément des panneaux habituels de la poste. Cette présentation avait été montrée auparavant à Angers et à Nantes, mais à La Roche, elle a coïncidé avec trois jours de Congrès de la Fédération des Oeuvres Laïques, d'où un voisinage très animé.

Deux souvenirs étaient proposés avec oblitération temporaire.

Une carte reproduite ci-dessous et une petite enveloppe format anglais (papillon et coeur de la fleur en jaune).

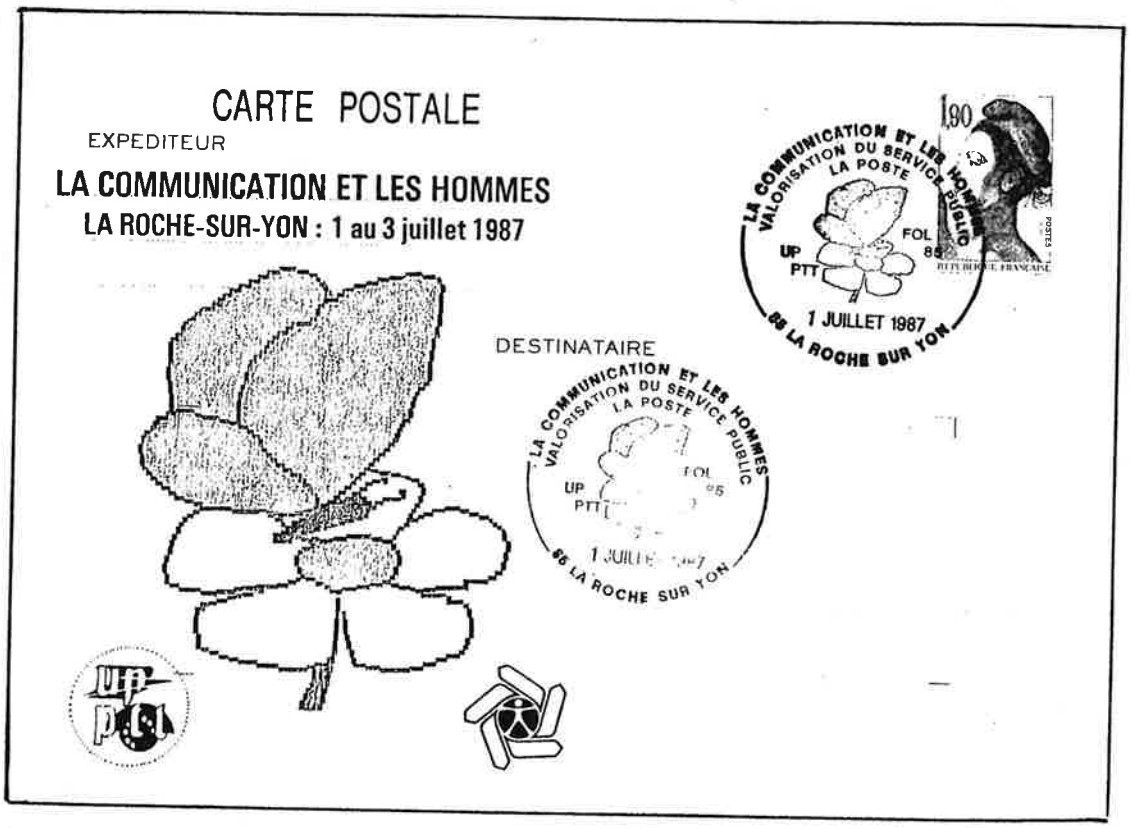

ANGLES - CARREFOUR DE LA COTE DE LUMIERE

Les PTT ont - magnifiquement - rénové le bureau de poste d'Angles.

L'inauguration officielle, le samedi 4 juillet, donna lieu à des festivités remarquables (y compris un cortège costumé) et la mise en service d'une agréable flamme permanente.

Il serait surprenant que le dynamique receveur, Mr. Meunier, en reste là.

Deux souvenirs étaient présentés à la vente :

- Une carte unissant les blasons des 3 communes desservies par le bureau de poste.
- Une enveloppe format français représentant la tour de Moricq (dont la hauteur et la largeur sont égales, nous a-t-on dit).

1re Flamme
d'Oblitération Illustrée
ANGLES le 4 Juillet 1987

ANGLES 4-7-87

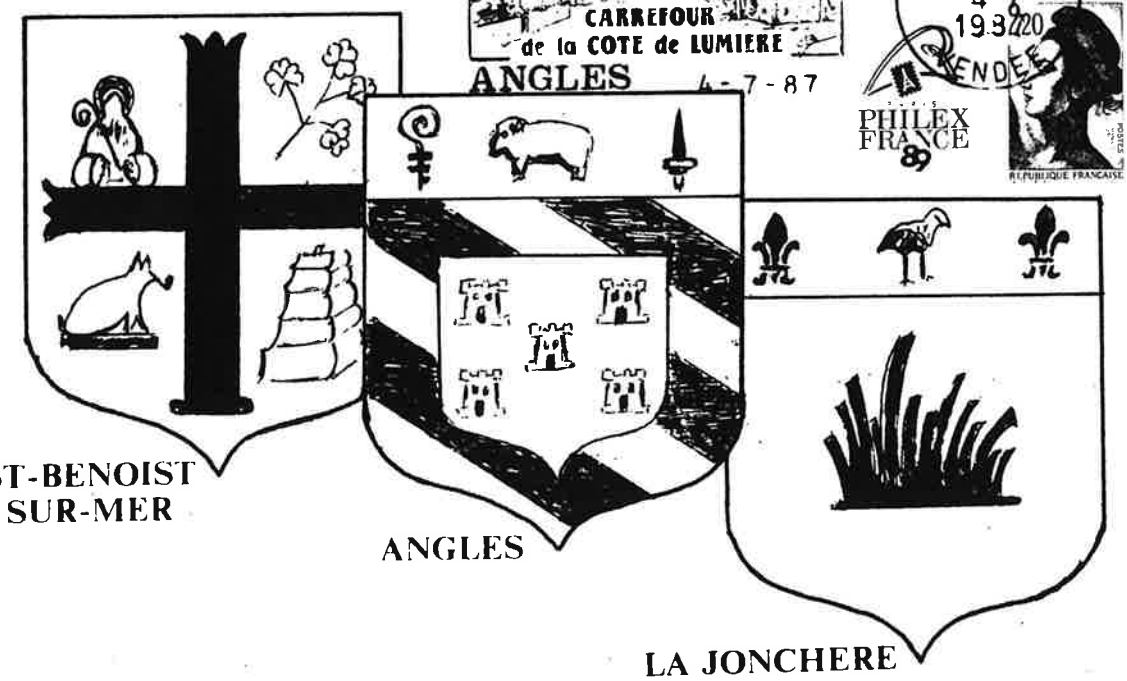

ST-BENOIST
SUR-MER

ANGLES

LA JONCHERE

1re Flamme
d'Oblitération Illustrée
ANGLES le 4 Juillet 1987

ANGLES 4-7-87

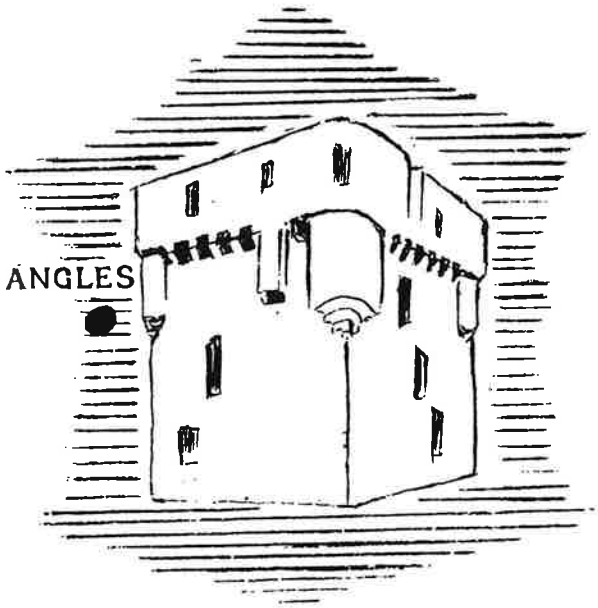

ANGLES

FOIRE EXPO. LUCON
20ÈME ANNIVERSAIRE

La flamme annoncée dans le précédent numéro a démarré le 15 juin. Comme à Nieul, on a visé, semble-t-il à l'économie. Elle a cessé d'être utilisée le 14 août.

FLAMME DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

Le vendredi 31 juillet, la Municipalité et la Poste avaient convié un nombre important de visiteurs pour le lancement, à la date du 1er août, d'une flamme temporaire commémorant le 20ème anniversaire de la fusion des communes de Saint-Gilles et de Croix-de-Vie.

Cette flamme, d'un graphisme très dépouillé, reproduit les clochers - très stylisés - de Croix-de-Vie (à gauche) et de Saint-Gilles (à droite).

Cette flamme est prévue pour trois mois et devrait donc cesser d'être utilisée fin octobre.

A noter aussi une petite mais agréable, exposition philatélique et postale, de fort jolis dessins et une très agréable décoration florale.

Un souvenir a été confectionné à cette occasion, avec certaine concordance. En voici la reproduction en réduction.

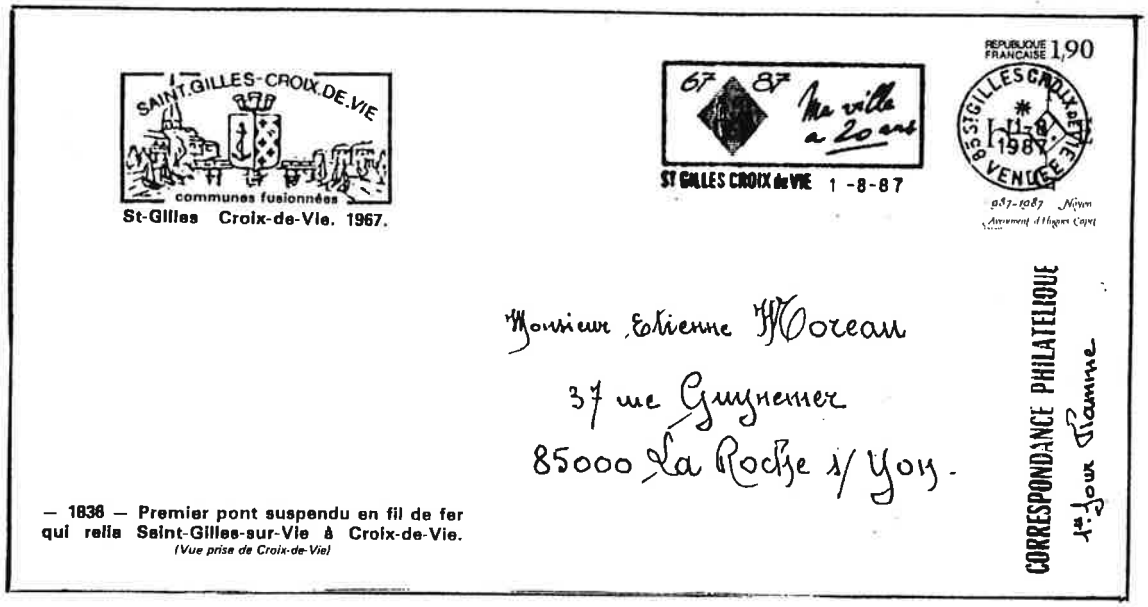

LA POSTE BOUGE... EN SILENCE, MAIS ELLE BOUGE !

Le Bulletin de mars 1987 parlait d' "une curieuse machine à Pouzauges" utilisée depuis le 9 juin 1986. (cf. bulletin pages 41 et 42). Mais elle utilise depuis le 13 août après-midi, des vignettes bleues à fond de sécurité.

Nous apprenons ces jours-ci, fin août, que deux appareils d'un type plus perfectionné dit "à solution de généralisation"ont été mis en service le 25 mai 1987 à Mortagne-sur-Sèvre, avec les indicatifs G1 et G2.

Un autre appareil aurait été affecté à L'Aiguillon-sur-Mer, mais ne fonctionne pas encore, nous a-t-on dit.

Grâce à l'amabilité de Mr. Picault, receveur à Mortagne, nous sommes en mesure de présenter, en réduction, la gamme complète des vignettes susceptibles d'être imprimées par le nouvel appareil de Mortagne, dont nous ignorons la dénomination officielle. Sans doute n'aurons-nous jamais l'occasion de réunir une telle collection, même pour un seul bureau ?

Mais à l'automne Pouzauges, l'Aiguillon-sur-Mer et plusieurs autres bureaux devraient être équipés comme MORTAGNE avec "la solution de base".

Dès l'épuisement du stock de papier blanc, les vignettes seront imprimées sur un papier avec fond de sûreté bleu, comme les MOG. Sans doute dans six semaines à deux mois.

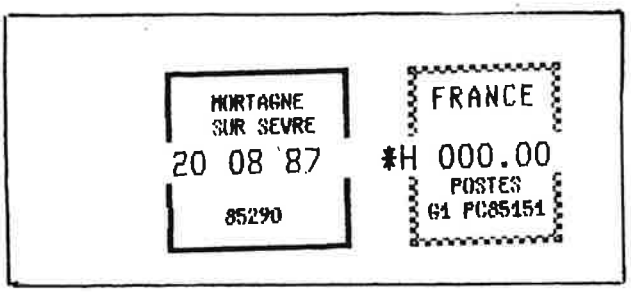

G1. avec étoile à la place de l'heure

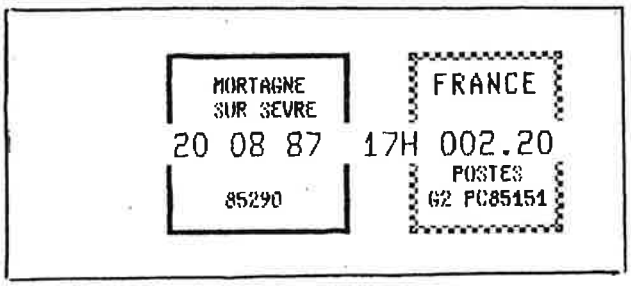

G2

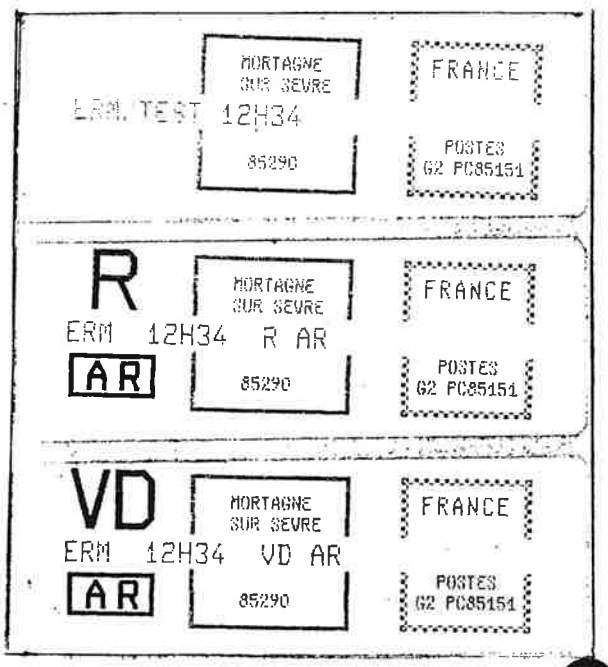

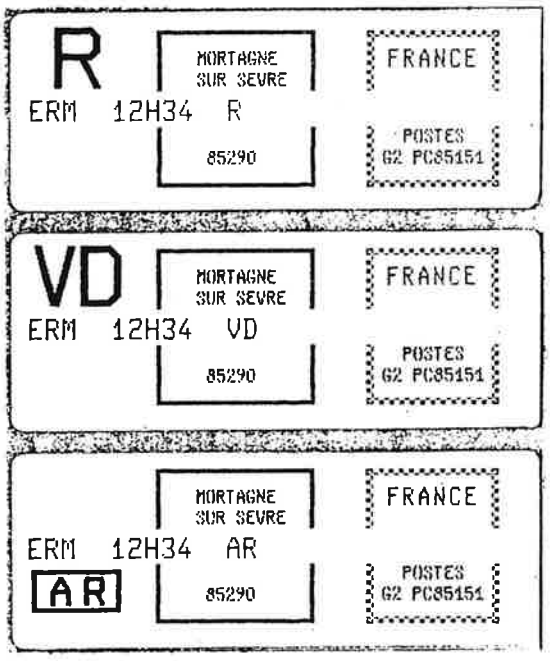

UN TAMPON POSTAL BOURBON-VENDEE UTILISE SOUS LE PREMIER EMPIRE

Dans le cours de l'année 1986, un collègue marcophile résidant dans l'Ariège, m'avait adressé la photocopie d'une lettre datée du 30 mars 1814 sur laquelle figure la marque postale 79/BOURBON-VENDEE.

Dernièrement, j'ai sorti de l'oubli ce document et je crois qu'il mérite une place dans le bulletin de l'amicale pour les raisons suivantes :

Car, ce qui est insolite, c'est la marque BOURBON-VENDEE apposée sur une lettre écrite sous le ler Empire, une semaine avant l'abdication de Napoléon à Fontainebleau le 6 avril 1814.

Sans doute faut-il y voir le zèle monarchiste du maire Savary de L'Epineray, associé à celui du directeur du bureau de poste aux lettres de la ville, qui, voyant l'abdication inéluctable de l'Empereur, et du fait que Louis XVIII était déjà en France, ont voulu marquer leur fidélité aux Bourbons en faisant confectionner, par anticipation, le tampon en cause sans attendre les évènements pouvant modifier le nom de la ville, notamment le décret pris par Monsieur, frère du Roi, au Château des Tuileries le 25 avril 1814 qui stipulait : "... la ville, ci-devant appelée Napoléon, prendra le nom de Bourbon-Vendée".

Ci-après, photocopie de la correspondance qui a trait au décès d'un soldat survenu à l'hôpital militaire de Napoléon.

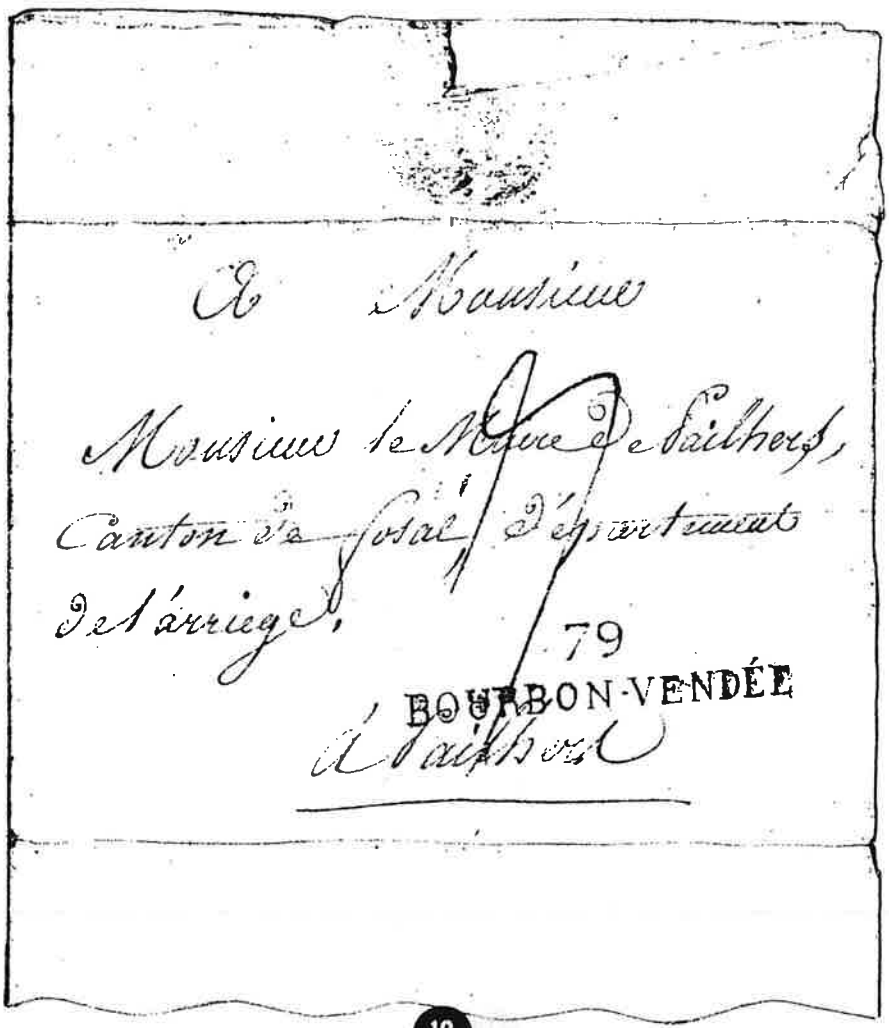

Maurice BRUNO

N° 70

Napoléon, le 30 mars 1814

ÉTAT-CIVIL.

Antoine Aumieux

LE MAIRE DE ~~NAPOLÉON~~ Bourbon vendée,
Chef-lieu du Département de la Vendée,

A M^r. le Maire de Sables

Monsieur le Maire,

Pour me conformer à l'art. 80 du Code Napoléon, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après l'extrait de mort d'~~Antoine~~ Aumieux Soldat au 26. regiment décédé à l'Hospice Militaire de cette Ville, le jour d'hier à midy

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur et digne Collègue,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

Savary de Lespinevois

N°. 70

DÉCÈS

de antoine Rumieux

EXTRAIT

Des Registres servant à l'inscription des Actes de l'Etat-civil de la Commune de Napoléon, chef-lieu du Département de la Vendée, pour mil huit cent quatorze.

L'AN mil huit cent quatorze, le trente mars pardevant nous marc antoine Savary de l'Epineray Maire et officier de l'état-civil de la commune de Napoléon, chef-lieu du Département de la Vendée; sont comparus les Sieurs Louis Watrelos & gaïtan Regis Soldats au 26. Regt. de Ligne en garnison ~~en~~ cette Ville

lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à ~~...~~ Midi ~~heures du~~ antoine Rumieux Soldat au dit 26e. Regiment de ligne natif de Saillers Canton ~~domicilié~~ de Fossat dept. de l'arriège âgé de (né le 22 messidor an 2) fils de Joseph —— et de Raimonde Ros ~~demeurant~~ a —— Département ~~d~~ est décédé à l'Hospice Militaire de cette Ville, suivant le certificat de dame sœur Saint St. Justine au dit hospice, et les déclarans ont —— signé avec nous le présent acte après qu'il leur a été fait lecture. Signé au registre, Watrelos et Regis et Gaïtan & Savary de L'Epineray maire

Pour extrait conforme :
Le Maire de ~~Napoléon~~ bourbon vendée

Savary de l'Epineray

CASTIES SPORT

tout pour le sport

7, Rue Thiers

LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.27.54

Au Fin Palais

Mr. G. RAGAS
36, RUE GEORGES-CLEMENCEAU
85000 LA ROCHE-SUR-YON
tél: 51.05.39.75.

épicerie fine | vins fins

produits fauchon

produits exotiques

fruits secs | confiserie

pâtes fraiches maison

livraison à domicile

Express Service

Jean-Claude VEZIN

118, rue P. Brossolette

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.01.32

Dépannage GAZ chaudières toutes puissances
Contrat d'entretien individuel ou collectif

Station Technique départementale agréée

elm leblanc

saunierduval

LISTE DE MARIAGE

La Cadothèque RÉNOVÉE des Ets POMPIDOU

CADEAU A CHAQUE DÉPÔT DE LISTE

6 rue Stéphane-Guillemé. LA ROCHE/YON

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

POMPIDOU LA ROCHE S/ YON

Tél : 51.37.26.47

DROGUERIE - PARFUMERIE

Michel GEAY

Rue Maréchal-Foch - LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.07.76

Peinture - Papiers peints - Verres à vitres
Produits chimiques

LIVRAISON À DOMICILE

MEUBLES MOREAU

VOTRE ÉBÉNISTE

FABRICANT

BELLEVILLE-sur-VIE

Tél. : magasin 51.41.12.62
fabrique 51.41.11.13

MAROQUINERIE - BAGAGES - PARAPLUIES
S.A.R.L. **bibard**
ARTICLES CADEAUX
7, rue des Halles. Tél. 51.37.03.53
LA ROCHE-SUR-YON
Même maison Centre Commercial "Bellevue "
Tél. 51.37.10.09

- ELECTRICITE GENERALE -
TELEVISION - CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ELECTRO-MENAGER
ANTENNES TELEVISION
louis le goff
Magasin : 5, Rue Raymond-Poincaré
Atelier-Bureaux : 6, Rue Lazare-Carnot
LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.09.19

G. BLOUIN

MIROITERIE
INSTALLATIONS
Glaces, sécurit
Vitrages isolants...
PEINTURES
BATIMENT
Matériel, outillage...
REVETEMENTS
Sols et Murs
Papiers Peints

NANTES - LORIENT

Blouin s. a.

Zone Industrielle Sud
Rue des Artisans
85000 LA ROCHE SUR YON
☎ 51 62 27 40

QUIMPER - CHOLET

HARPHIL

PHILATÉLIE - MINÉRAUX
CARTOPHILIE
NUMISMATIE

D. HARJANI

17, Rue Thiers - 17000 LA ROCHELLE
Tél. 46.41.05.14

POISSONNERIE

"chez ANDRE"

26, rue Foch
LA ROCHE-SUR-YON
Tél : 51.37.11.14

Arrivage journalier
des SABLES d'OLONNE

AUX HALLES : mardi, mercredi, samedi.

DE LA VARIETE, ET LE PLAISIR EN PLUS...

Nous remercions notre grand ami, Mr. Eugène GLEMAREC, président du Groupement des Sociétés Philatéliques de Bretagne, d'avoir bien voulu écrire quelques articles à l'intention de nos lecteurs.

Mr. GLEMAREC regorge d'idées, tout autant que de gentillesse et de disponibilité. C'est tout dire.

...en regrettant qu'un excellent article n'ait pu être inséré dans ce numéro pour cause de double emploi évident.

E.M.

Le plaisir de tout collectionneur est de réunir ce qu'il veut et comme il veut.

Mais après avoir accumulé une quantité, parfois importante mais disparate, de timbres, de lettres, de documents.....et devant l'inflation des émissions, le philatéliste va éprouver la nécessité de donner une nouvelle orientation sur la façon de réussir une collection personnalisée, dynamique, originale, cohérente et agréable à regarder.

En reprenant sa collection il s'apercevra des erreurs qu'il a pu faire et, surtout, des énormes "trous" qu'il a négligé de boucher... par méconnaissance de la philatélie en tant que science.

Il est exact que la philatélie est un monde trop vaste pour la maîtriser complètement. Raison de plus pour ne pas ignorer la lecture spécialisée, de fréquenter les expositions et de nouer des relations avec des philatélistes plus avertis.

Je livrerai quelques articles susceptibles d'éveiller la curiosité, non seulement du collectionneur, mais aussi celle du profane. VOUS APPRENDREZ QUE LE TIMBRE A L'ETAT PUR EST LE SUPPORT D'UNE OBLITERATION ET QU'IL EST LUI-MEME SUPPORTE PAR UN DOCUMENT. CES TROIS ELEMENTS SONT INDISSOCIABLES: ILS FONT LA PHILATELIE. SUR CHAQUE PLI, L'UN D'EUX DOMINE LES DEUX AUTRES. POURQUOI ? LA REPONSE A CHAQUE POINT D'INTERROGATION EST UN PAS VERS L'ERUDITION.

*

C'est avec un grand plaisir que j'accepterai vos remarques constructives et si vous êtes en mesure de compléter mes informations, je ne sais pas tout, ma reconnaissance vous sera acquise.

Je vais vous parler du Postélec.

LE POSTELEC

La Direction Régionale de Rennes met en place, à compter du 1er décembre 1985, à titre expérimental, une nouvelle prestation postale à la distribution appelée POSTELEC. (Circulaire régionale n° 78 du 28-11-85)

Seuls les bureaux de poste de la région Bretagne participent au service Postélec, aussi bien au dépôt qu'à la distribution.

1.- PRESENTATION DE L'EXPERIENCE.

Cette prestation offre la possibilité à un expéditeur, contre acquittement d'une taxe, de demander que le destinataire soit avisé par téléphone de l'arrivée de l'objet au bureau de poste. Le destinataire choisit alors le mode de distribution :

- retrait immédiat au bureau de poste
- distribution par porteur spécial
- distribution normale par le préposé
- mise en instance

2.- CONDITION d'ADMISSION

Tous les objets de lère catégorie peuvent en bénéficier.

Chaque objet est passible, outre son affranchissement normal, d'une surtaxe provisoirement fixée à 5 Frs. (Montant toujours en vigueur).

La surtaxe est acquittée par l'expéditeur sous forme de timbre-poste ou empreinte de machine à affranchir.

3.- DEPOT DES OBJETS

Etiquette POSTELEC imprimée en noir sur rouge.

L'Objet sera revêtu d'une étiquette POSTELEC, apposée près de l'adresse du destinataire.

Le n° de téléphone du destinataire est transcrit sur l'étiquette.

4.- ROLE DU BUREAU DE DISTRIBUTION.

A l'arrivée, les objets POSTELEC sont repérés aussi rapidement que possible. Un timbre à date est apposé sur l'étiquette à l'emplacement réservé à cet effet.

Avant le départ du porteur spécial et des préposés un agent appelle le destinataire en composant le n° de téléphone indiqué sur l'objet.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

a) <u>le destinataire répond</u> :

l'agent l'informe :

- qu'un objet à son adresse est arrivé et que l'expéditeur de cet objet a demandé qu'il soit avisé par téléphone.
- qu'il peut retirer immédiatement cet objet au bureau de poste ou préciser un mode de distribution :
  - remise par porteur spécial, moyennant la taxe correspondante (20 Frs depuis le 1er août 1986, jusqu'au 31 juillet 1987), à percevoir sur le destinataire.
  - mise en instance dans un bureau de son choix dans la circonscription du bureau de distribution.
  - renvoi à l'expéditeur.
  - ou tout simplement remise à domicile par le préposé.

L'agent fait exécuter le service demandé. Il annote et vise l'étiquette POSTELEC.

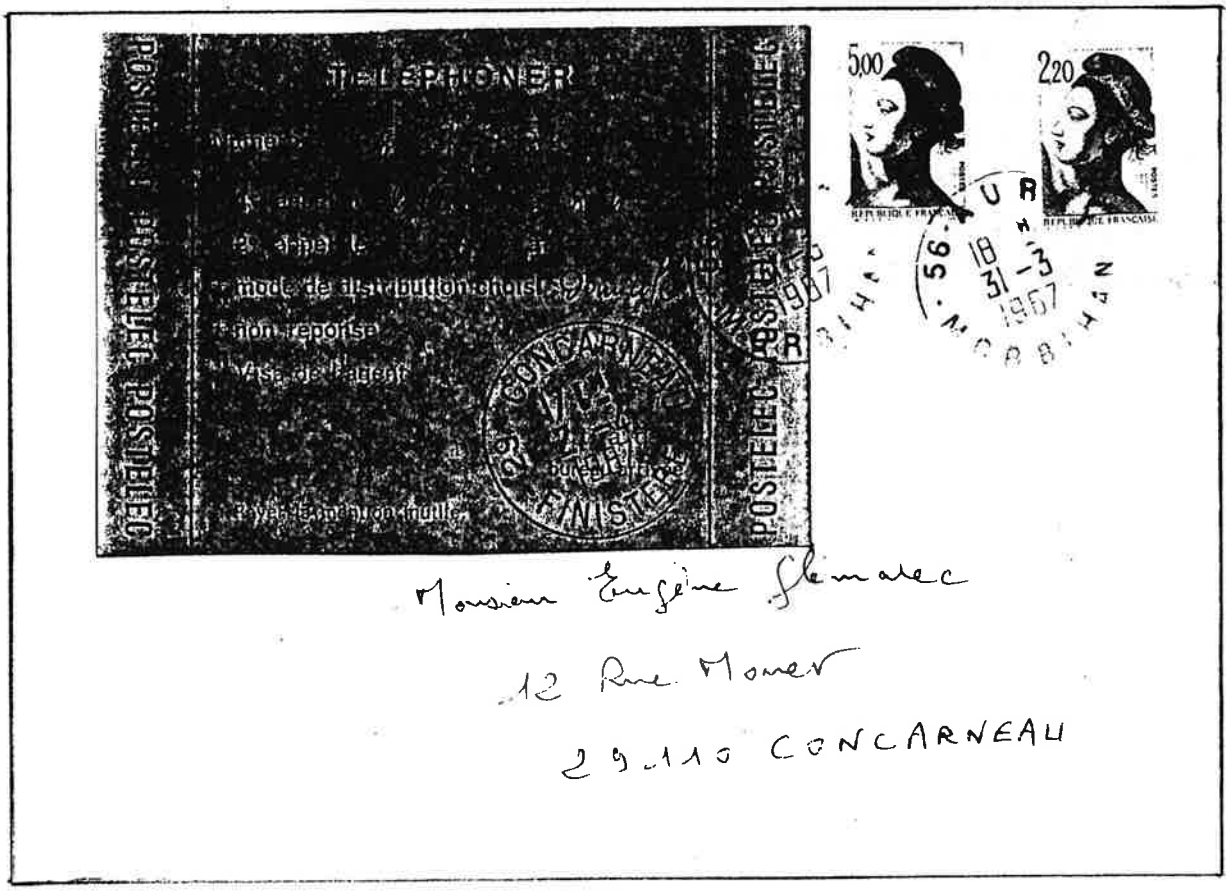

POSTELEC distribué par le préposé

b) le destinataire ne répond pas :

Une deuxième tentative est effectuée dix minutes plus tard. Si elle est à nouveau infructueuse, l'objet est, après annotation de l'étiquette, mis en distribution normale.

Le préposé, en remettant l'objet, informe éventuellement le destinataire du résultat infructueux de l'avis téléphonique.

5.- RECLAMATIONS.

Si le service "avis téléphonique à l'arrivée" n'a pas été rendu, l'expéditeur pourra obtenir le remboursement de la taxe POSTELEC, sur présentation obligatoire de l'étiquette. Les réclamations seront instruites dans les mêmes conditions que celles relatives aux objets de lère catégorie.

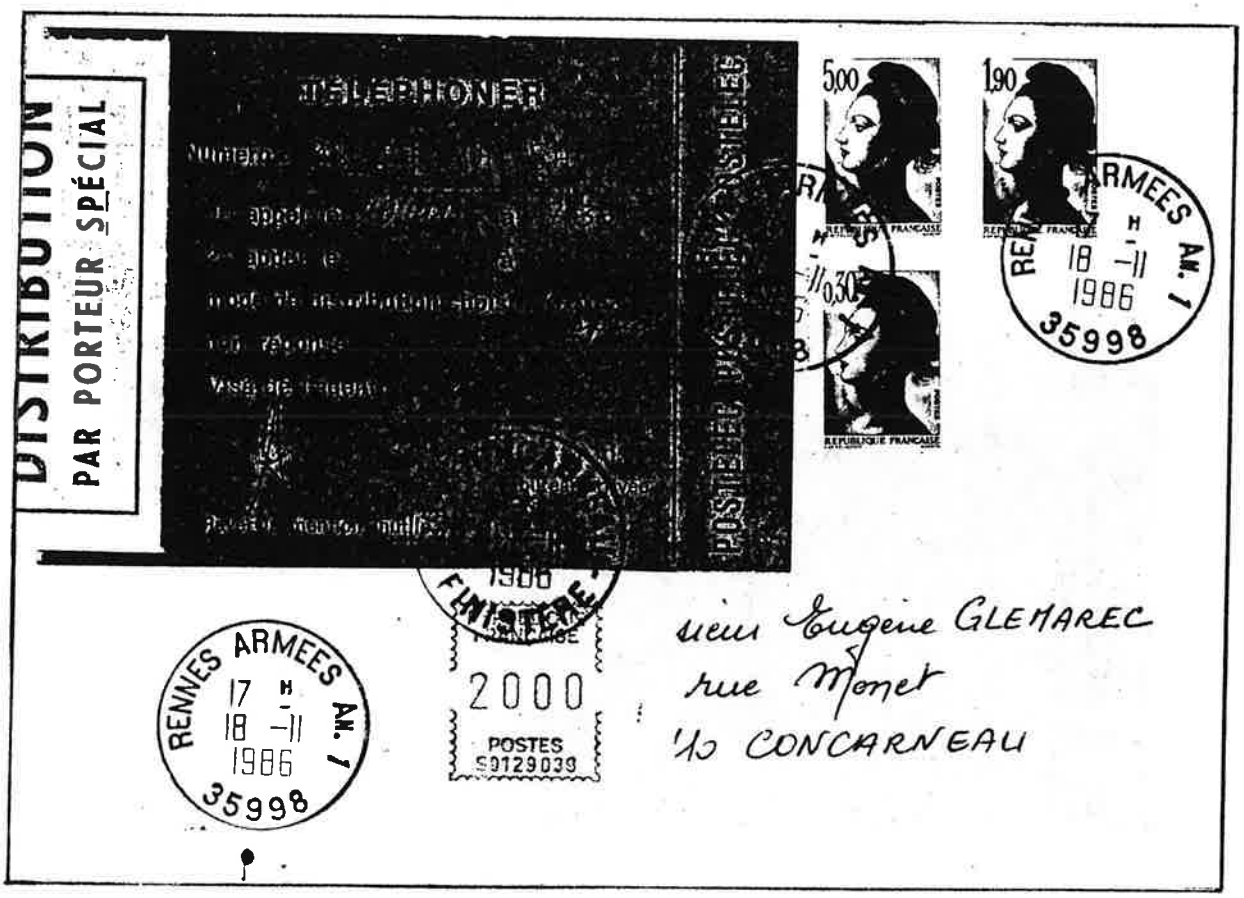

POSTELEC distribué par porteur spécial,
avec taxe correspondante de 20 francs

NOTE DE L'AUTEUR.

Il semblerait que la promotion du POSTELEC n'est pas connue du grand public et que les actions de prospection n'aient pas atteint leur cible.

Pour l'instant les meilleurs clients sont... les philatélistes.

CARTE POSTE DE CONTROLE

Une des conséquences de la derniere guerre fut le rationnement sous toutes ses formes, imposé tant par la présence de l'armée d'occupation que par la désorganisation dans la production urbaine et rurale.

Après une période "sans tickets" en 1945, le Gouvernement, sans doute pour mettre fin a des abus, crut bon de renouveler les cartes de ravitaillement, par le décret n° 46-1342 du 6 juin 1946 de Félix Gouin.

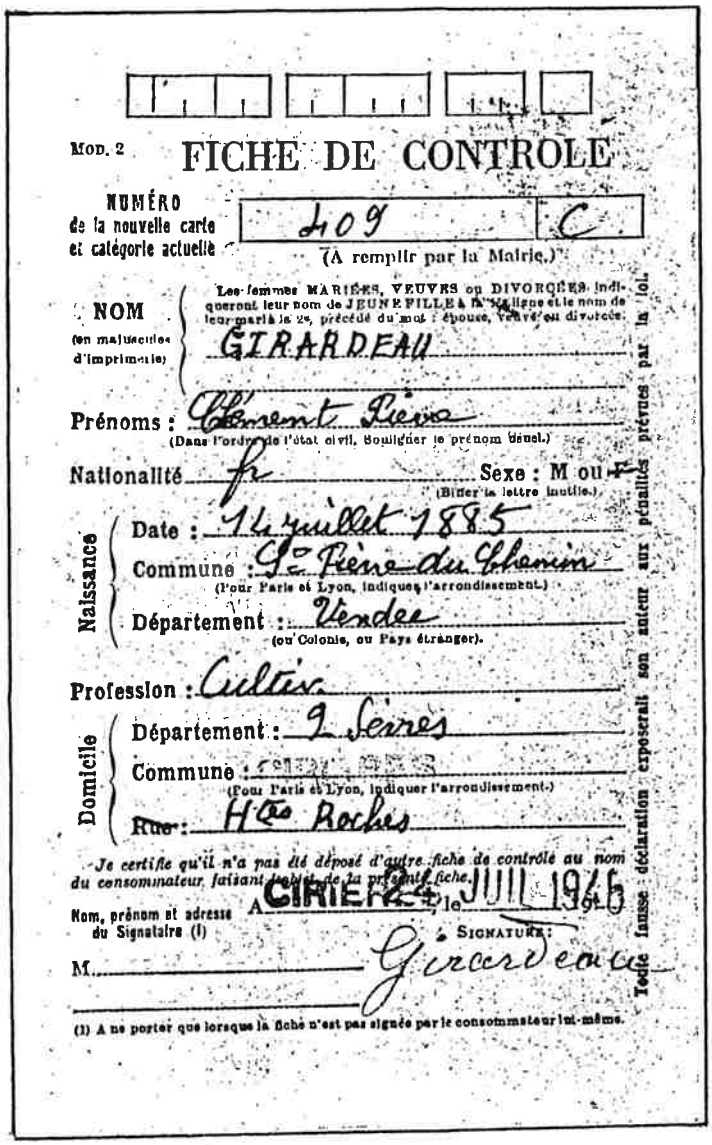

Mod. 2 **FICHE DE CONTROLE**

NUMÉRO de la nouvelle carte et catégorie actuelle : 409 C

(A remplir par la Mairie.)

NOM (en majuscules d'imprimerie) : GIRARDEAU

Les femmes MARIÉES, VEUVES ou DIVORCÉES indiqueront leur nom de JEUNE FILLE à la 1re ligne et le nom de leur mari à la 2e, précédé du mot : épouse, veuve ou divorcée.

Prénoms : Clément Pierre

(Dans l'ordre de l'état civil. Souligner le prénom usuel.)

Nationalité fr **Sexe : M ou F**

(Biffer la lettre inutile.)

Naissance

Date : 14 juillet 1885

Commune : St Pierre du Chemin

(Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement.)

Département : Vendée

(ou Colonie, ou Pays étranger).

Profession : Cultiv.

Domicile

Département : 9 Sèvres

Commune : [illegible]

(Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement.)

Rue : Hte Roches

Je certifie qu'il n'a pas été déposé d'autre fiche de contrôle au nom du consommateur faisant l'objet de la présente fiche.

A CIRIERES le JUIL 1946

Nom, prénom et adresse du Signataire (1)

M. [illegible]

SIGNATURE : Girardeau

(1) A ne porter que lorsque la fiche n'est pas signée par le consommateur lui-même.

Toute fausse déclaration exposerait son auteur aux pénalités prévues par la loi.

Recto de la carte postale de contrôle

Comme tout décret, celui-ci est long et fastidieux. Je préfère vous le commenter pour l'essentiel.

Sous la responsabilité des préfets, une fiche de contrôle carte postale, d'un modèle arrêté par le Ministère du Ravitaillement, devait être établie, entre le 20 juin et le 1er octobre 46 par le consommateur ou son représentant pour les mineurs, et résidant en métropole

Dûment et complètement remplie, la fiche devait être remise à la Mairie de résidence. Après vérification et pointage, sur le régistre des naissances, il est remis à l'intéressé une nouvelle carte de ravitaillement.

Si le résidant est né hors de la commune de résidence, le maire envoie la fiche de contrôle à la commune de naissance, avec dispense d'affranchissement (art.8 du décret) mais au compte du Ministère du Ravitaillement. On s'aperçut un peu tard que les dispositions légales n'autorisaient pas un tel privilège et un accord entre le Ministère du Ravitaillement Général et celui des Postes conclut que la carte postale voyagerait sans timbre-poste, et qu'elle serait revêtue obligatoirement d'une vignette adhésive.

Ces vignettes furent régulièrement oblitérées par le timbre à date du bureau de poste expéditeur entre la mi-juin et le 1er octobre 1946 (on connaît quelques envois tardifs).

Par la suite, les mairies découpèrent le coin des fiches de contrôle où se trouvait collée la vignette et les envoyèrent au Ravitaillement Général en vue du règlement des comptes au budget annexe des P.T.T.

La vignette émise par le Ministère du Ravitaillement Général se présente ainsi :

dimensions 26 x 19 mm, dentelure 12, portant en bleu les mots RAVITAILLEMENT GENERAL et encadrant un texte imprimé en rouge sur quatre lignes : AFFRANCHISSEMENT / EN COMPTE AVEC / L'ADMINISTRATION / DES POSTES.

REFLEXIONS DE L'AUTEUR

Cette vignette postalement oblitérée doit-elle être assimilé à un timbre de franchise ?... quoique non émise par l'administration postale ?

Rappelons que c'est cette administration qui a imposé l'usage de la vignette pour lui permettre, sur état et d'après décompte des vignettes utilisées, de fixer le montant des prestations qu'elle avait fournies. Elles sont pour le moins des "marques de franchise" et elles sont les témoins de l'Histoire d'une époque.

A fin de comptabilisation, nous avons dit que les cartes devaient être découpées au coin où se trouvait la vignette. Ceci explique pourquoi il est relativement facile de trouver ces vignettes sur fragment. Mais sur carte entière... il ne peut y en avoir pour tout le monde.

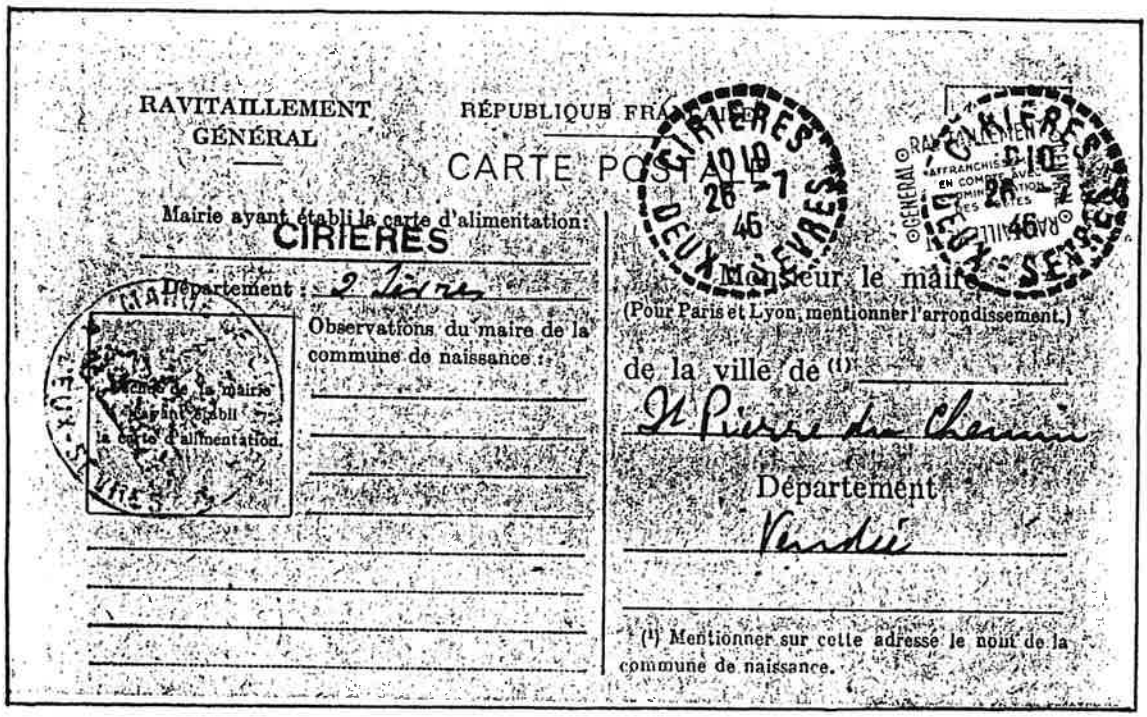

Verso de la carte postale de contrôle

E. GLEMAREC

Président du Groupement de Bretagne

LA LECTURE DE LA PRESSE PHILATÉLIQUE DÉVELOPPE VOS CONNAISSANCES

A SUIVRE

CHARCUTIER - TRAITEUR

Maurice DURAND

22, Rue des Halles

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 51.37.05.41

20, rue Maréchal Joffre

Tél. 51.37.09.25

Daniel RETHORE

BOUCHERIE CHEVALINE-TRAITEUR

Pour bien monter

votre collection

JAPY-SOEB

CAILLET-BRIANCEAU

MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU
(Service Après-Vente)

1, place du Marché
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.46.12

camara

Qualité Pro

OUVERTURE MARDI~SAMEDI

ET APRES-MIDI DE FOIRE

LA PHOTO

LES TRAVAUX

LE LABO

CADRES

ALBUMS

camara CLUB

3, rue Chanzy 85000 La Roche-sur-Yon - Tél. : 51.07.02.23

PHILATELIE *G. Dupuis*

CNEP

TIMBRES
CARTES POSTALES
MONNAIES
MATERIEL PHILATELIQUE
****
ACHAT ET VENTE

2, rue des Deux Ponts

44000 NANTES

Tél : 40.20.45.71

Dépositaire des marques:
LEUCHTTURM. SAFE. LINDER. YVERT

S. A. Imprimerie Vendéenne
LIBRAIRIE DE L'ETOILE
1, Rue Georges-Clemenceau
85000 LA ROCHE SUR YON
- Téléphone : 37.01.69 -

REGISTRES ET FOURNITURES
DE BUREAU

CLASSEURS et ALBUMS

MATERIEL PHILATELIQUE

CARTES DE VISITE,
FACTURES etc

TOILES, Peintures, pinceaux,
Fournitures pour le dessin.

TRANSPORTS
DÉMÉNAGEMENTS

BIERES
CHARBONS
FUEL
BOIS
VINS

S.A.R.L. **BARREAU**

Route de Nantes
85 - LA ROCHE-SUR-YON
C. C. P. Nantes 1778-39
Tél. 51.37.10.15

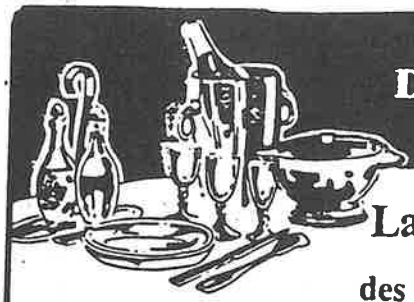

LISTE DE MARIAGE

La Cadothèque
RÉNOVÉE
des Ets POMPIDOU
6 rue Stéphane-Guillemé.
LA ROCHE/YON

CADEAU A CHAQUE DÉPÔT DE LISTE

PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

POMPIDOU La ROCHE S/.YON
Tél. 51.37.26.47

ETS BIRON s. a.

ORTHOPEDISTES

26 à 30, r. Président de Gaulle
85000 LA ROCHE SUR YON
Téléphone : 51.37.07.72

Fournisseurs agréés des Ministères
CAISSES MALADIES
ET
CENTRES D'APPAREILLAGES

FABRICANTS de : Chaussures orthopédiques et sur mesures
Semelles correctrices
Ceintures et corsets médicaux sur mesures
Chaussures médicales et Thérapeutiques

VENTE ou LOCATION de : Tous matériels pour blessés et handicapés.

LA LIGNE DE DEMARCATION

SES CONSEQUENCES POSTALES

(JUIN 1940 - MARS 1943)

La correspondance familiale

La situation militaire au lendemain de la signature de l'armistice, le 22 Juin 1940, annonçait par avance le futur tracé de la ligne de démarcation qui allait couper la France en deux à partir du 25 Juin.
Il s'agissait, pour Hitler, de délimiter le terrain conquis par l'armée allemande, en y ajoutant, pour des mesures de sécurité la partie du territoire comprenant la côte atlantique jusqu'à la frontière espagnole ; puis d'isoler la partie occupée du pays de manière à empêcher la fuite vers l'extérieur de nouvelles pouvant interesser la conduite de la guerre.
Cette barrière, de plus d'un millier de kilomètres, était une véritable frontière qui séparait ainsi la partie de la France soumise à l'administration d'un gouverneur militaire issu de la Wehrmacht, de l'autre, dite libre, dépendant de l'autorité du maréchal Pétain, mais placé plutôt en liberté surveillée.
Cette délimitation fut ratifiée le 4 juillet 1940 à Wiesbaden où siègeait la délégation française d'armistice.
On ne pouvait franchir cette ligne qu'à des points de passages officiels à l'aide d'un laissez-passer délivré par les autorités allemandes dans les bureaux installés à Paris, Bordeaux, Angers, Moulins, Châlon-sur-Saône et Nancy, pour aller de zone occupée en zone libre ; dans l'autre sens il fallait s'adresser à La Réole, la Madeleine-les-Moulins et Tournus.

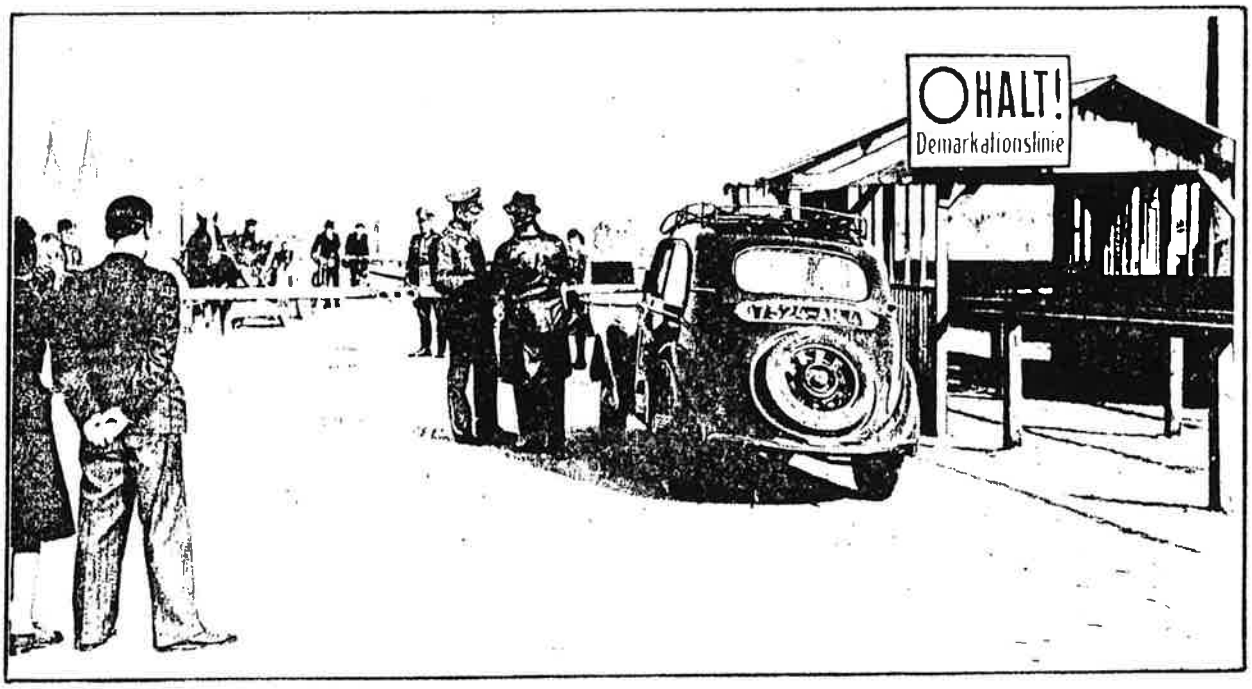

Poste de franchissement de la ligne, à Moulins Allier

LA LIGNE DE DEMARCATION
ET LE SIEGE DES KOMMANDANTUR
EN FRANCE OCCUPEE

La ligne de démarcation partait d'Arnéguy, à la frontière franco-espagnole, puis elle passait à l'est de Saint-Jean-Pied-de-Port pour gagner Orthez, Mont-de-Marsan, Langon, avant de s'incliner légèrement à l'est de Libourne en remontant vers Angoulême et Poitiers ; ensuite, elle traversait le Cher à Bléré, à 20 kilomètres de Tours, et rejoignait Vierzon et Moulins en laissant Bourges et Nevers en zone occupée.
Après, la ligne franchissait la Loire en remontant vers le Jura et s'incurvait en dessous de Dole en contournant Gex par le sud pour toucher la frontière franco-suisse à l'alentour de Genève.
C'était un tracé très fantaisiste qui ne respectait ni la géographie ni les limites départementales et qui avait été décidé à la volonté des Allemands après d'infinies discussions avec les représentants du gouvernement.

Le 18 juillet 1940, le commandant en chef de l'armée allemande promulguait une ordonnance concernant les services des postes, télégraphes et téléphones dans le territoire occupé de la France qui interdisait, entre autres, les relations postales au-delà des limites du territoire occupé ; cependant, la règlementation ne fut publiée au journal officiel allemand en territoire occupé que le 31 juillet 1940 pour entrer en vigueur à partir du 1er août.
En conséquence, dans cette seconde quinzaine de juillet, le courrier passa quand même mais de façon inégale, pour être bien souvent arrêté puis interrompu à la fin du mois.
Au cours de cet été 1940, un nombre considérable de Français, loin de leur foyer, étaient avides de nouvelles. Un abondant courrier submergea alors, en quelques jours, les bureaux, surtout ceux proches de la ligne de démarcation. Les lettres ainsi stoppées furent, avant d'être retournées aux expéditeurs (si une mention en indiquait l'origine), frappées d'une marque dont la plus fréquente est INADMIS, mais les empreintes sont d'autant plus nombreuses que les receveurs devaient se tirer d'affaire à leur propre initiative et selon les possibilités locales.

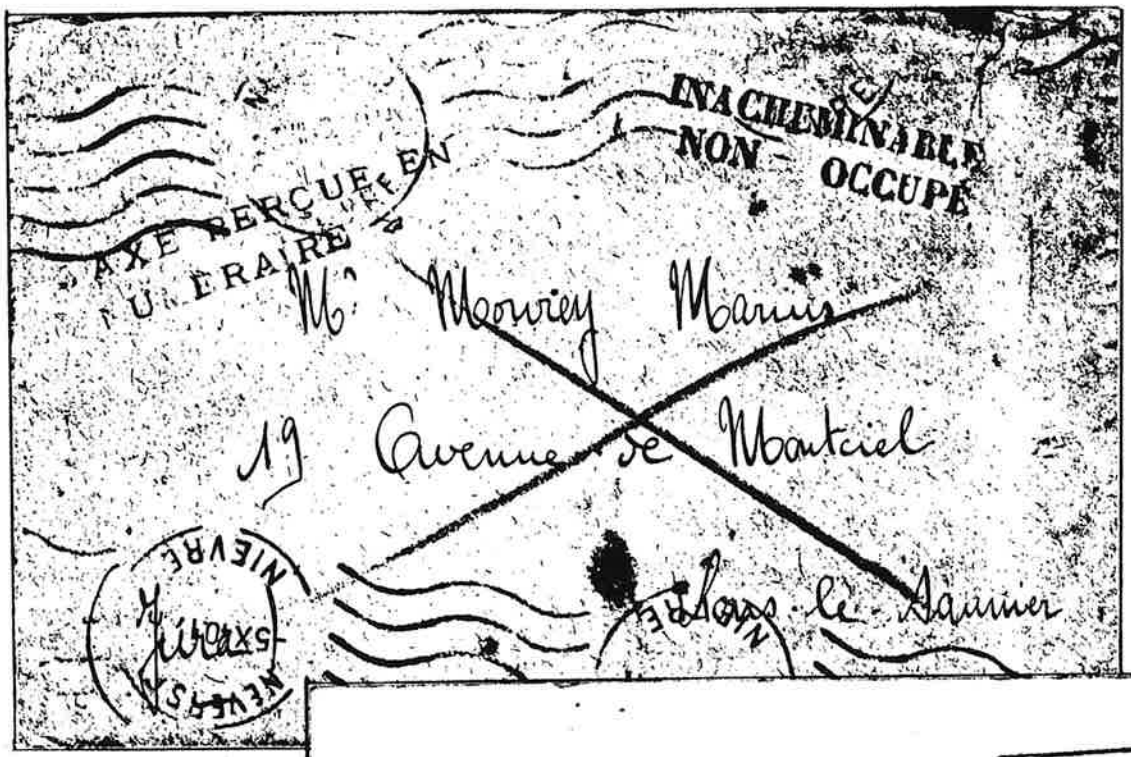

Nevers, le
23 juillet 1940
pour
Lons-le-Saunier
(zone libre)
au dos :
RETOUR
A L'ENVOYEUR (Dole)
1313

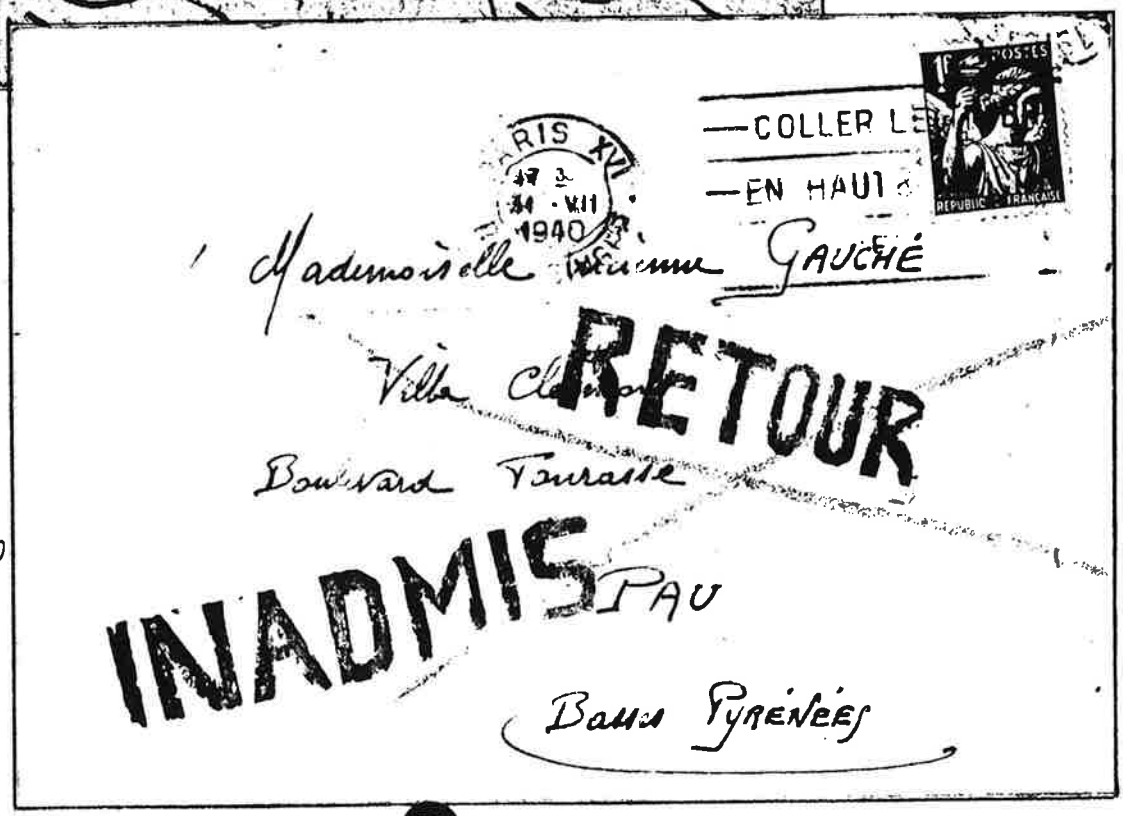

Paris, le
31 juillet 1940

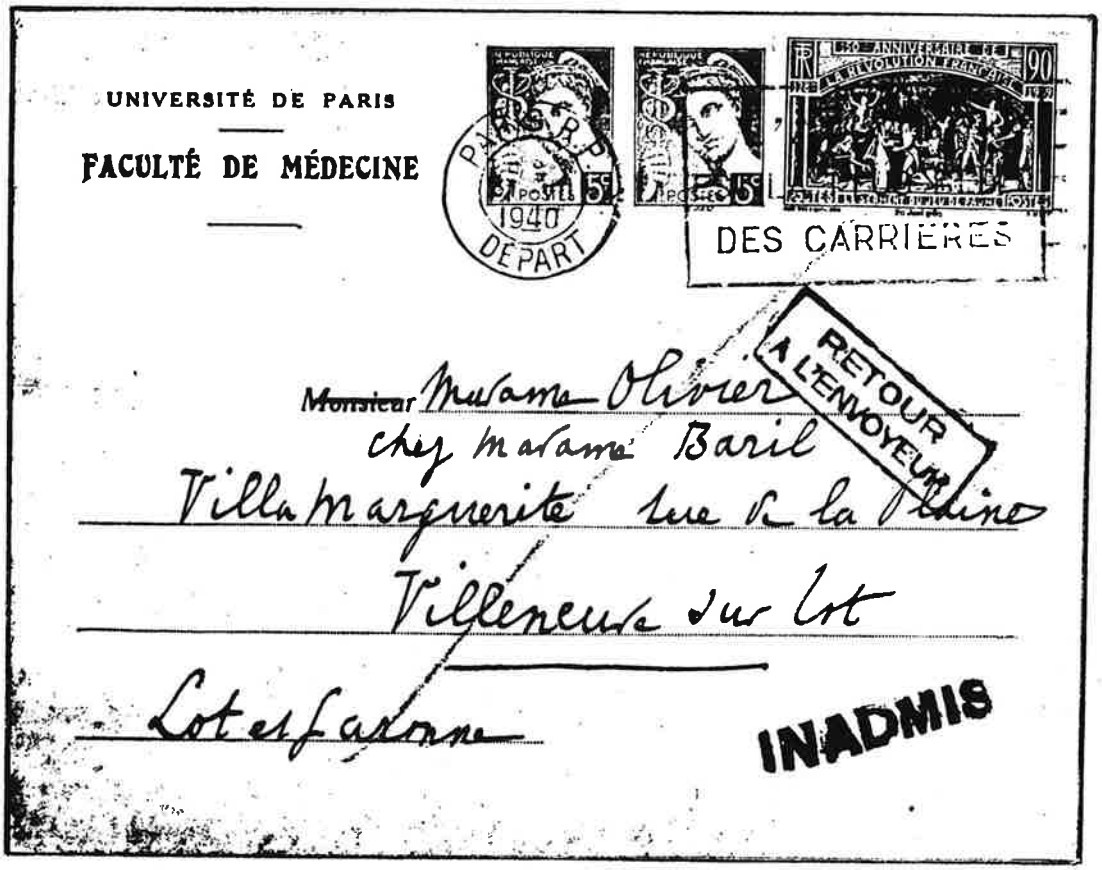

Paris, le 31 juillet 1940

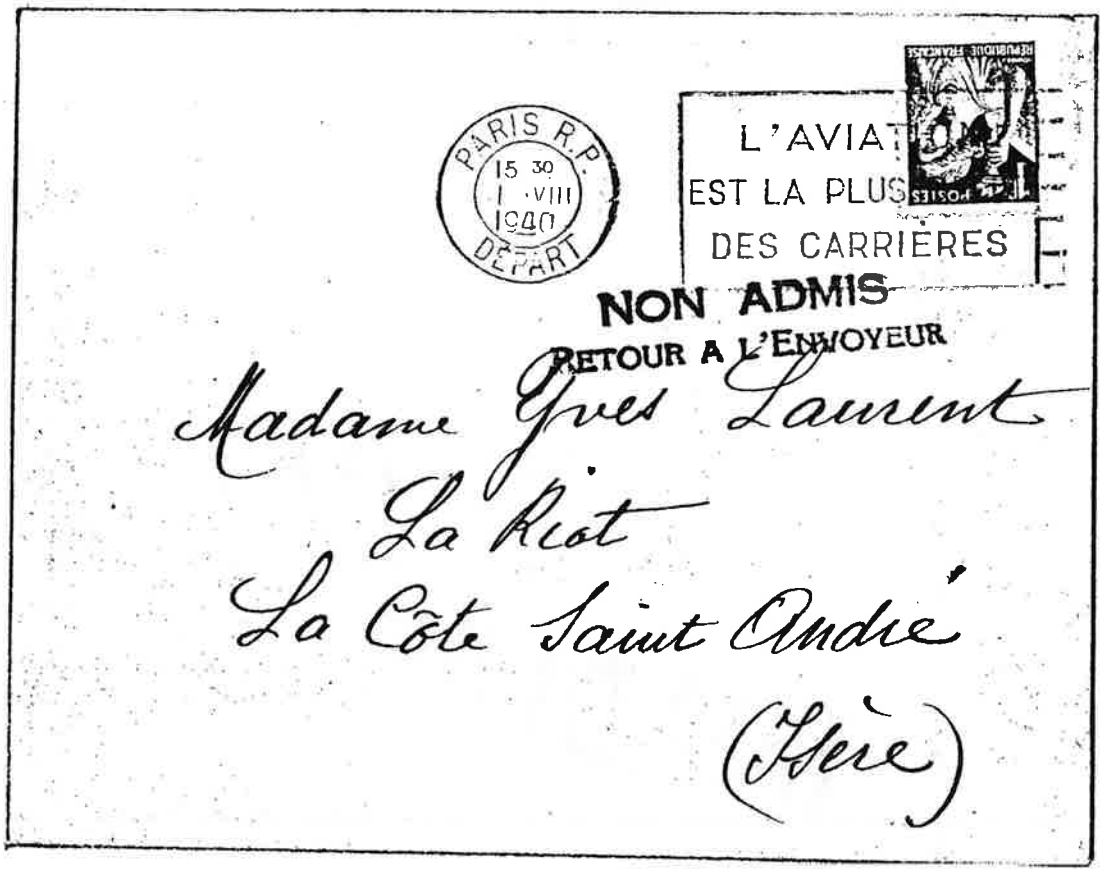

Paris, le 1er août 1940

Après l'interdiction des relations postales entre la zône occupée et la zône libre, des négociations s'engagèrent entre les gouvernements français et allemand pour mettre au point un règlement permettant un échange de correspondances entre les familles résidant de part et d'autre de la ligne de démarcation.

Le 23 Septembre 1940, une note de la Direction de l'Exploitation Postale informait le public que les autorités allemandes d'occupation venaient d'admettre la circulation quotidienne dans chaque sens, entre les deux zônes, de cartes postales spéciales destinées à renseigner les familles sur la situation de leurs parents.

Ces cartes étaient fabriquées et mises en vente exclusivement par les soins de l'Administration, mais en raison des difficultés d'approvisionnement, l'impression faite fit que la qualité s'en ressentit ; cependant, à partir du 20 Avril 1941, à la demande des autorités allemandes, la couleur crême devient obligatoire.

La vente eu lieu, à partir du 26 Septembre, dans les bureaux et établissements de poste, les bureaux de tabacs et par les facteurs ruraux au cours de leurs tournées, et ce, au fur et à mesure de la fabrication.

Mais de sévères restrictions étaient cependant imposées car la correspondance ne pouvait s'effectuer qu'à l'aide de ces cartes qualifiées de familiales et présentant au recto le dessin d'un timbre-poste au type "Iris" sans valeur indiquée ; au verso figuraient quatre lignes d'instructions et treize à moitié imprimées, donc imposées, dont il fallait seulement remplir les blancs et qui avaient trait à la vie quotidienne, à l'amitié,. Le prix de vente était fixé à 0,90 F, cette somme comprenait la taxe d'affranchissement et aucune adjonction de timbre-poste n'était admise.

Les cartes étaient recueillies dans toutes les boîtes du territoire. Les bureaux de dépôt devaient s'assurer de l'authenticité des formules employées et vérifier que la correspondance répondit aux conditions requises. Toute carte irrégulière était retournée à l'expéditeur avec la mention "inadmis".

Les cartes de la zône occupée à destination de la zône libre étaient acheminées sur le centraliseur départemental ou les services ambulants qui, après les avoir regroupées, les dirigeaient sur PARIS R.P.. Cet organisme préparait alors les sacs postaux qui étaient étiquetés "SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES-cartes familiales" puis ils étaient remis jounellement à la "Prüfstelle" (bureau de contrôle) 93, Bd du Montparnasse, à PARIS, qui les faisaient ensuite transporter par la Feldpost au pont de l'Allier à MOULINS, où avait lieu l'échange avec le service postal de la zône non occupée. Une organisation analogue y fonctionnait pour le regroupement des cartes qui étaient centralisées au bureau-gare de St-Germain-des-Fossés, dont le courrier était dirigé sur le service de la Prüfstelle, à PARIS, et retiré à la diligence du directeur régional. Les cartes étaient ensuite acheminées vers leur destination comme la correspondance ordinaire.

A l'intérieur de chaque zône, le courrier pouvait être envoyé librement, même sous enveloppe fermée.

FRANCE

PRIX DE VENTE 0,90

CARTE POSTALE

LOIRE

EXPÉDITEUR	DESTINATAIRE
Mme Marguerite Rapeaux	Mademoiselle Patisson
Cités Gillet 3ème rue n° 25	Mareuil sur Lay
Roanne	Vendée
Loire	

Après avoir complété cette carte strictement réservée à la correspondance d'ordre familial, biffer les indications inutiles. — Ne rien écrire en dehors des lignes.

ATTENTION — Toute carte dont le libellé ne sera pas UNIQUEMENT d'ordre familial ne sera pas acheminée et sera probablement détruite.

Roanne, le 6 Avril 1941

~~Toutes~~ trois en bonne santé vous espère pas fatiguée 1/17

~~légèrement; gravement malade, blessé~~

~~J'ai 5 cousins~~ tués et deux prisonniers

~~décédé~~ ~~sans nouvelles~~

~~de~~ ~~La famille~~ ~~va bien~~

~~besoin de provisions~~ ~~d'argent~~

~~nouvelles, bagages~~ est de retour à

~~travaille à~~ ~~va entrer~~

~~à l'école de~~ ~~a été reçu~~

~~aller à~~ le

Faites pour le mieux, mais si vous vendez, évitez-moi les signatures car je vais demander Séparation - Expliquerai plus tard.

Affectueuses pensées. Baisers

Signature

Marguerite

Après avoir complété cette carte strictement réservée à la correspondance d'ordre familial, biffer les indications inutiles. — Ne rien écrire en dehors des lignes.

ATTENTION. — Toute carte dont le libellé ne sera pas **uniquement** d'ordre familial ne sera pas acheminée et sera probablement détruite.

Lorient, le 1er décembre 1940

..... en bonne santé ..... fatigué

..... légèrement, gravement malade, blessé.

..... tué ..... prisonnier.

..... décédé ..... sans nouvelles.

de ..... La famille ..... va bien.

..... besoin de provisions ..... d'argent

nouvelles, bagages. ..... est de retour à .....

..... travaille à ..... va entrer

à l'école de ..... a été reçu

..... aller à ..... le .....

Nous sommes tous en bonne santé et voudrions bien avoir de vos nouvelles ; votre dernière carte était datée du 21 Novembre

Affectueuses pensées Baisers à tous et bonne année bonne santé pour 1941

Signature. Mr Lemaitre et toute la famille

FRANCE

PRIX DE VENTE 0,90

CARTE POSTALE

INADMIS

EXPÉDITEUR	DESTINATAIRE
Famille Lemaitre-Oizan	Madame René Blanchard
49 Rue Paul Bert	Domaine de Fermabon
Lorient	Bir-Djedid Chavent
Morbihan	par Casablanca
	Maroc

RETOUR A L'ENVOYEUR

Les Services de contrôle allemand avaient constaté qu'une forte proportion de cartes familiales étaient, bien qu'irrégulièrement libellées, acheminées sur leur destination en raison, sans doute, de l'insuffisance du contrôle exercé dans les services postaux français.

Les autorités allemandes faisaient alors connaître leur décision de surseoir à l'octroi de nouvelles facilités et leur intention, s'il n'était pas mis un terme à ces abus flagrants, de supprimer l'autorisation de correspondre par carte familiale entre les deux zones.

Aussi par une note datée du 4 décembre 1940, parue au Bulletin Officiel du 31 décembre, la direction de l'exploitation postale rappelait aux directeurs régionaux, départementaux et de lignes d'ambulants, que seules seraient admises les cartes conformes aux prescriptions suivantes :

" 1- La correspondance doit être de caractère familial ;

2- Rien ne doit être écrit en dehors des lignes ;

3- En regard des mentions imprimées, peuvent seules, être ajoutées les indications manuscrites se rapportant directement à ces mentions ;

4- Si les mentions imprimées sont biffées, la ligne ou portion de ligne sur laquelle elles figurent doit rester en blanc ;

5- Seules, les deux dernières lignes sont réservées à la correspondance familiale libre.

Aucune adjonction de timbre-poste n'est admise."

La note spécifiait entre autre, que :

" Dans tous les bureaux de dépôt, le receveur ou un agent nommément désigné, s'assurera de la régularité des cartes et sera responsable de ce contrôle.

Le service de "PARIS R.P. - Cartes familiales" procédera, avant remise au service allemand, à la vérification de la totalité des envois originaires de la zone occupée.

Pour permettre d'effectuer la même vérification en zone non occupée, le bureau de poste de VICHY centralisera, dorénavant, les envois et destination de la zone occupée, aux lieu et place du bureau-gare de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES."

Ces dispositions entrainèrent un examen plus attentif, et les cartes dont le texte n'était pas rédigé dans les formes prescrites, étaient renvoyées à l'expéditeur frappées d'une empreinte dont la formule s'adaptait aux circonstances du moment et où le terme "INADMIS" figurait le plus souvent.

La question avait été posée de savoir s'il était permis d'ajouter sur les cartes postales familiales, à la suite des mentions imprimées "Affectueuses pensées, baisers", un complément de texte manuscrit se rapportant à ces mentions.

Une note du 23 janvier 1941 de l'exploitation postale répondit par la négative et précisait que les instructions données précédemment concernant le contrôle des cartes postales familiales devaient être appliquées à la lettre.

FRANCE

PRIX DE VENTE 0,90

CARTE POSTALE

LIMOGES 29 XI 1940 HTE VIENNE

EXPÉDITEUR

Madame Dupont
18 rue de Beaupuy
Limoges
Hte Vienne

DESTINATAIRE

Madame Croisa...
le Crot Rinçon
Clamecy
Nièvre

IRRÉGULIER

RETOUR À L...

... r les 2 ...
... pas ...

... elles.

... besoin de provisions ... d'argent.

... nouvelles, bagages Je suis est de retour à Limoges

après 3 semaines travaille passé auprès de Jean à Oran va entrer

à l'école de ... Avons passé ... chez ... a été reçu

et Laura tout en bonne aller à ... le vous

embrassent et vous envoient leurs meilleurs vœux

Ses parents et les enfants vous font leurs amitiés et ...

Affectueuses pensées. Baisers ... Signature ...

Simone ... Laura

Après avoir complété cette carte strictement réservée à la correspondance d'ordre familial, biffer les indications inutiles. — Ne rien écrire en dehors des lignes.

ATTENTION. — Toute carte dont le libellé ne sera pas uniquement d'ordre familial ne sera pas acheminée et sera probablement détruite.

Paris, le 15 Janvier 1941

Nous sommes en bonne santé ... fatigué.

légèrement, gravement malade, blessé.

tué ... prisonnier.

décédé ... sans nouvelles.

de Sommes heureux que La famille à Blesa ... va bien.

besoin de provisions ... d'argent.

nouvelles, bagages. ... est de retour à ...

pas repris encore travaille à ... va entrer

à l'école de Carmen est presque première ... a été reçu

aller à ... le

Affections de nous deux à tous, sans oublier Bahia et Marcel

Santé pour le nouveau né, que fait Joseph toujours à l'école

Affectueuses pensées. Baisers. à tout le monde Signature,

H. et C. Khaïri

NON ADMIS

Malgré les prescriptions de la note du 23 Septembre 1940 de l'exploitation postale qui précisait que les autorités allemandes autorisaient, entre les deux zones, l'échange de correspondance à l'aide de cartes postales spéciales à l'exclusion de tout autre mode d'expression, des lettres étaient cependant adressées, sous enveloppe cachetée, à des correspondants résidant de l'autre côté de la ligne de démarcation ; aussi étaient-elles impitoyablement retournées à l'expéditeur.

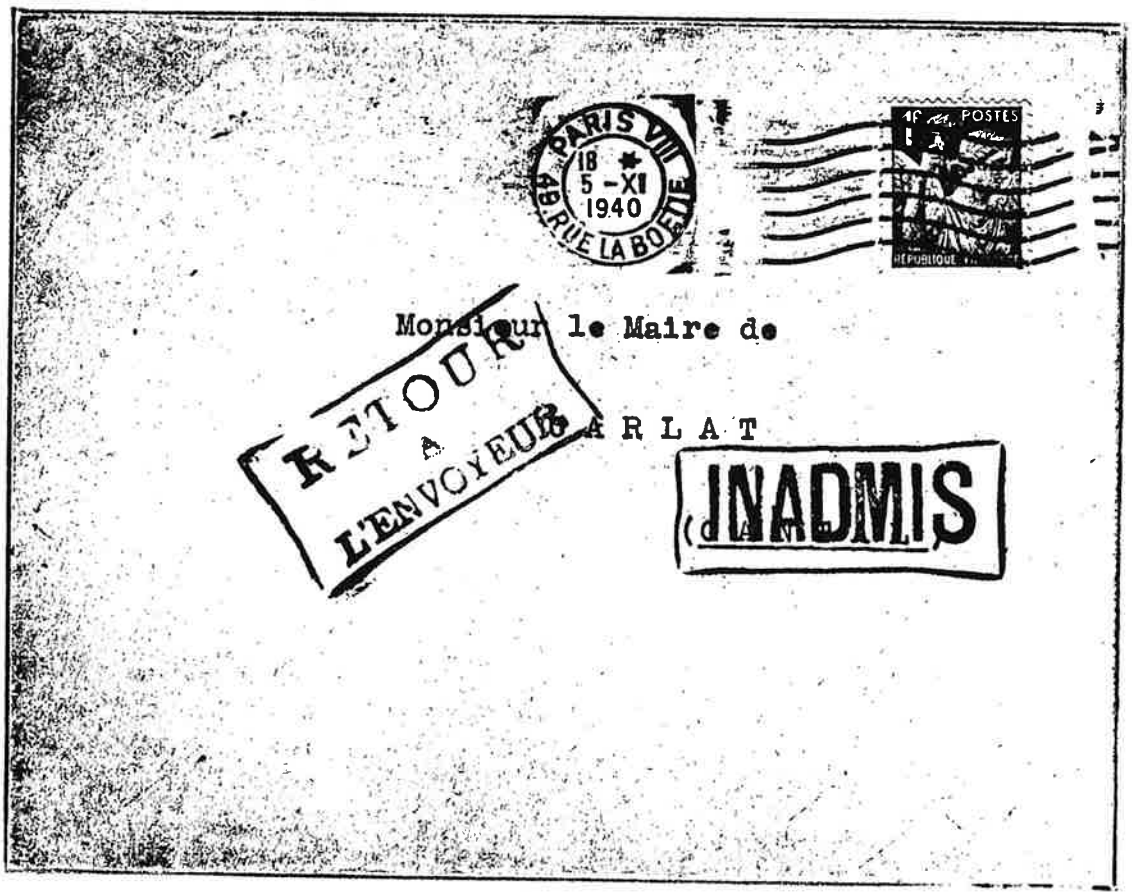

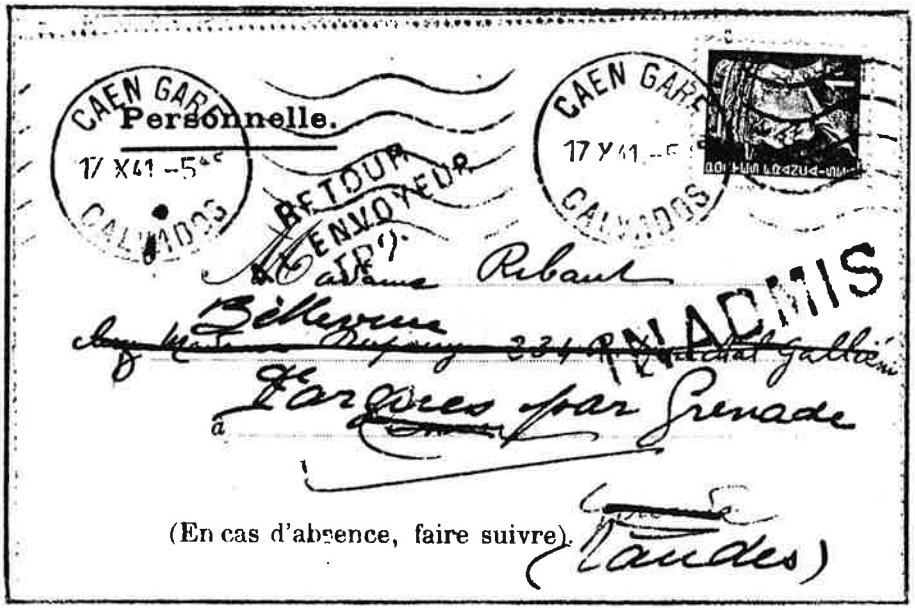

Une note datée du 5 mai 1941, parue au Bulletin Officiel du 10 mai informait le public que les cartes postales familiales actuellement utilisées pour la correspondance inter-zones et qui avaient leur raison d'être lors des premiers messages échangés entre les familles, ne présentaient plus maintenant qu'un intérêt diminué.

En vue de permettre aux familles, séparées par la ligne de démarcation, d'échanger plus commodément des nouvelles, les autorités allemandes venaient d'autoriser la mise en circulation d'un nouveau modèle de cartes postales familiales plus libéral.

Le verso de ces nouvelles cartes comportait huit lignes de recommandations qui spécifiaient de n'écrire que des nouvelles familiales sur les sept lignes de texte libre qui suivaient.

La vente eut lieu à partir du 12 mai au matin dans tous les bureaux et établissements de poste ; cependant le public avait néanmoins la faculté d'utiliser les cartes ancien modèle qui restaient encore en sa possession, mais celles déposées après le 20 mai, ne pouvant être acheminées, devaient être renvoyées aux expéditeurs frappées de la mention "INADMIS".

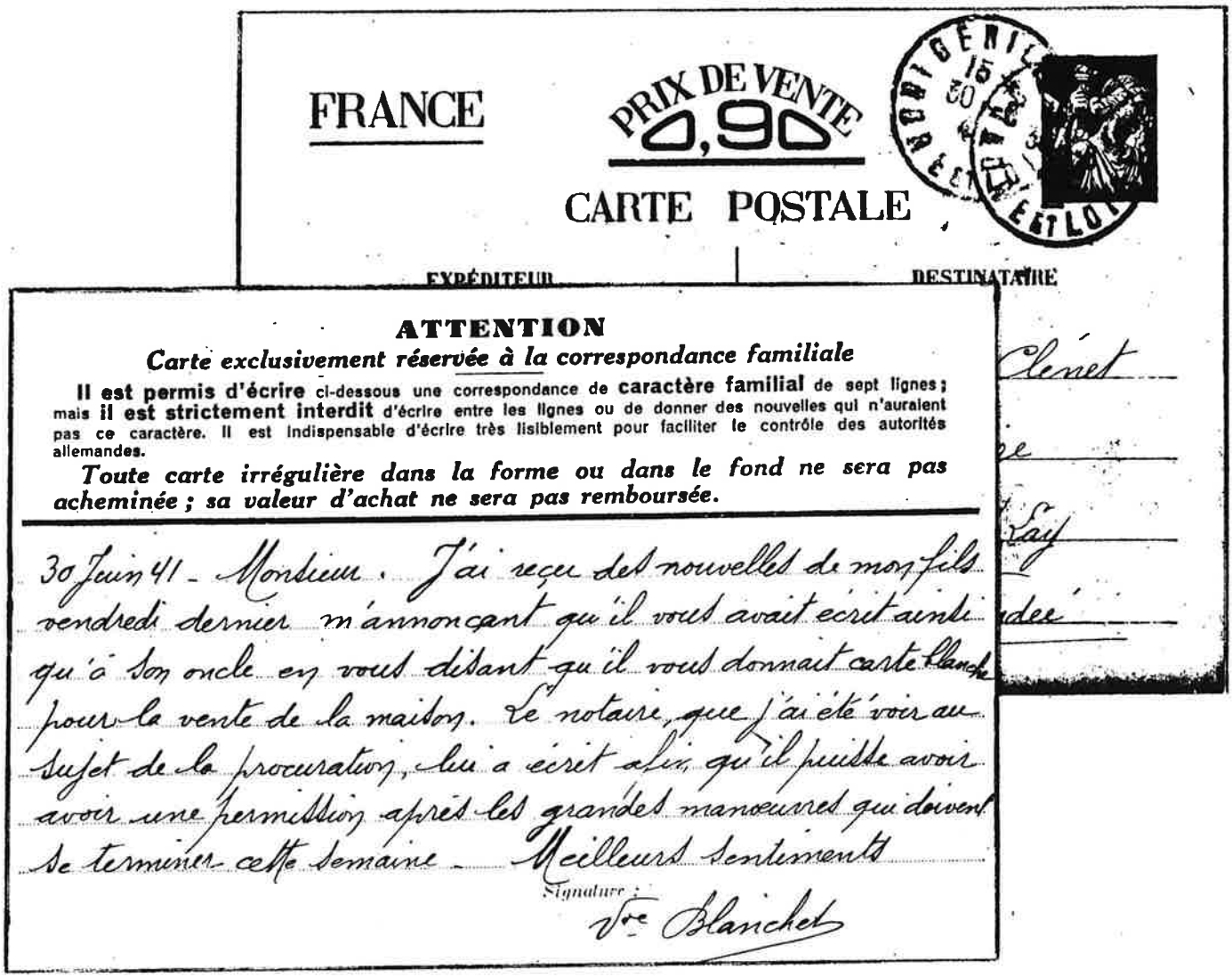
FRANCE

PRIX DE VENTE 0,90

CARTE POSTALE

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

ATTENTION

Carte exclusivement réservée à la correspondance familiale

Il est permis d'écrire ci-dessous une correspondance de **caractère familial** de sept lignes ; mais **il est strictement interdit** d'écrire entre les lignes ou de donner des nouvelles qui n'auraient pas ce caractère. Il est indispensable d'écrire très lisiblement pour faciliter le contrôle des autorités allemandes.

Toute carte irrégulière dans la forme ou dans le fond ne sera pas acheminée ; sa valeur d'achat ne sera pas remboursée.

30 Juin 41 - Monsieur. J'ai reçu des nouvelles de mon fils vendredi dernier m'annonçant qu'il vous avait écrit ainsi qu'à son oncle en vous disant qu'il vous donnait carte blanche pour la vente de la maison. Le notaire, que j'ai été voir au sujet de la procuration, lui a écrit afin qu'il puisse avoir avoir une permission après les grandes manœuvres qui doivent se terminer cette semaine - Meilleurs sentiments

Signature :

Vve Blanchet

Le contrôle exercé journellement sur les cartes familiales par les sections des différentes "Prüfstelle" et les divers services militaires allemands s'occupant de la saisie du courrier consistait à l'application, par les lecteurs, de marques chiffrées. Ce sont de petits cachets circulaires ou de forme polygonale ou élliptique qui comportent un nombre, toujours exprimé, semble t-il, sous la forme d'une fraction ; mais toutes les cartes n'en-ont pas reçus, loin de là.

Ces numéros de lecteurs devaient permettre d'identifier la personne qui avait effectué la vérification et autoriser l'acheminement.

cachet de censure

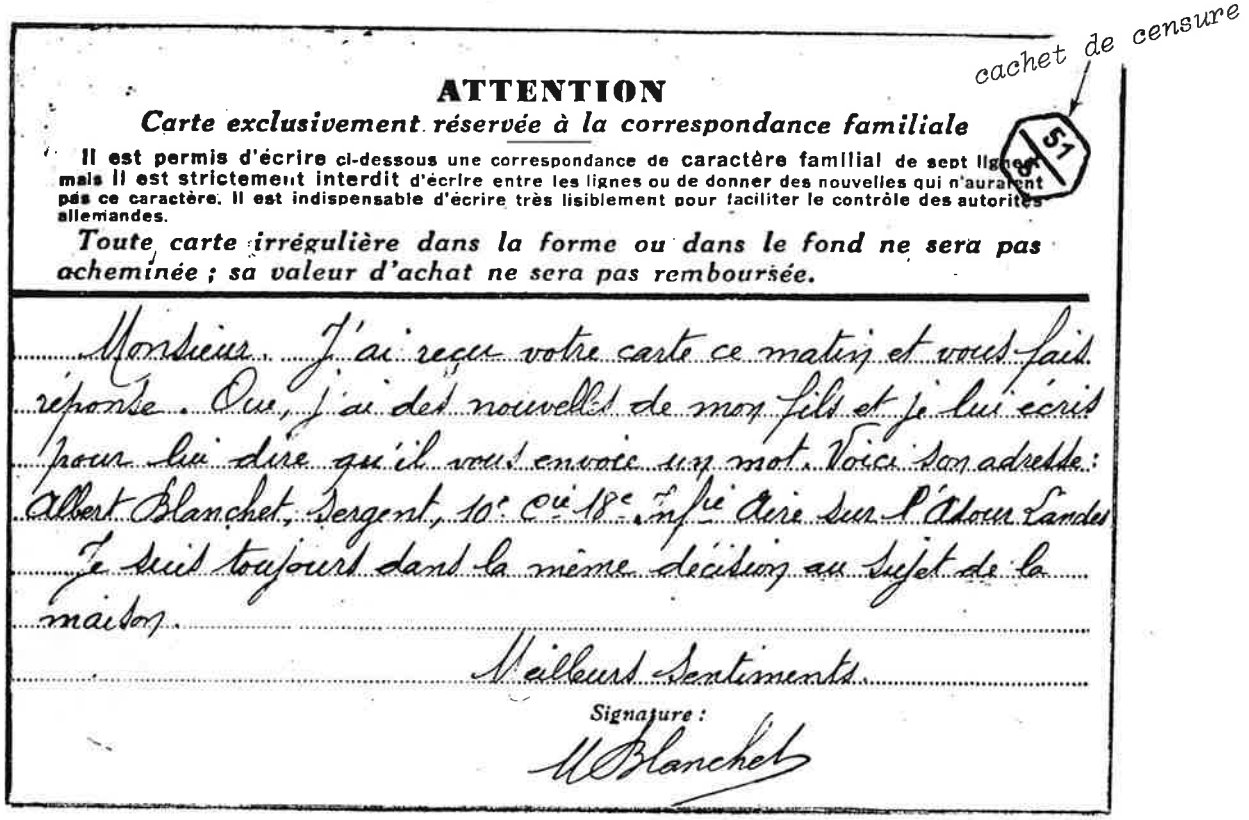

ATTENTION

Carte exclusivement réservée à la correspondance familiale

Il est permis d'écrire ci-dessous une correspondance de **caractère familial** de sept lignes **mais il est strictement interdit** d'écrire entre les lignes ou de donner des nouvelles qui n'auraient pas ce caractère. Il est indispensable d'écrire très lisiblement pour faciliter le contrôle des autorités allemandes.

Toute carte irrégulière dans la forme ou dans le fond ne sera pas acheminée ; sa valeur d'achat ne sera pas remboursée.

51

Monsieur. J'ai reçu votre carte ce matin et vous fais réponse. Oui, j'ai des nouvelles de mon fils et je lui écris pour lui dire qu'il vous envoie un mot. Voici son adresse : Albert Blanchet, Sergent, 10e Cie 18e Infie Aire sur l'Adour Landes

Je suis toujours dans la même décision au sujet de la maison.

Meilleurs Sentiments.

Signature :

M Blanchet

FRANCE

PRIX DE VENTE 0,90

CARTE POSTALE

8 10

cachet de censure

SAUZE DEUX SEVRES 1940 18-10 9-10

EXPÉDITEUR	DESTINATAIRE
Madame de Sainte Foy	Mr et Mme de Sainte Foy
Mauzé & Mignon	10 rue du Palais
	Marmande
2 Sevres	Lot et Garonne

Le 2 Juin 1941, l'administration des Postes faisait connaître que les autorités allemandes venaient d'autoriser l'échange, à travers la ligne de démarcation, de cartes postales ordinaires dont le verso, ne comportant aucune ligne imprimée ni recommandations, était entièrement réservé à la correspondance ; celle-ci n'étant pas astreinte à être uniquement familiale.

Les correspondances devaient être écrites en français ou en allemand, à l'exlusion de toute autre langue ; aucun timbre-poste ne devait être apposé sur ces cartes et toute illustration, photographique ou autre, était interdite.

Le 20 Juin 1941, le Bulletin Officiel des P.T.T. publiait une note datée du 7 Juin relative à l'acheminement des correspondances postales interzônes. Il était précisé que les autorités allemandes ouvraient la ligne pour le passage des correspondances en un second point situé à LANGON (GIRONDE).

Ces nouvelles dispositions concernaient les départements de la VENDEE, des DEUX-SEVRES, de la VIENNE, de la CHARENTE-INFERIEURE et des parties occupées des départements de la CHARENTE, de la GIRONDE, de la DORDOGNE, des LANDES et des BASSES-PYRENEES.

Les correspondances à destination de la zône non-occupée seraient dirigées sur BORDEAUX-Gare qui se substituerait à PARIS R.P. pour leur centralisation. En sens inverse, celles de la Zône non-occupée pour les départements susvisés seraient dirigées sur TOULOUSE-Gare au lieu de VICHY.

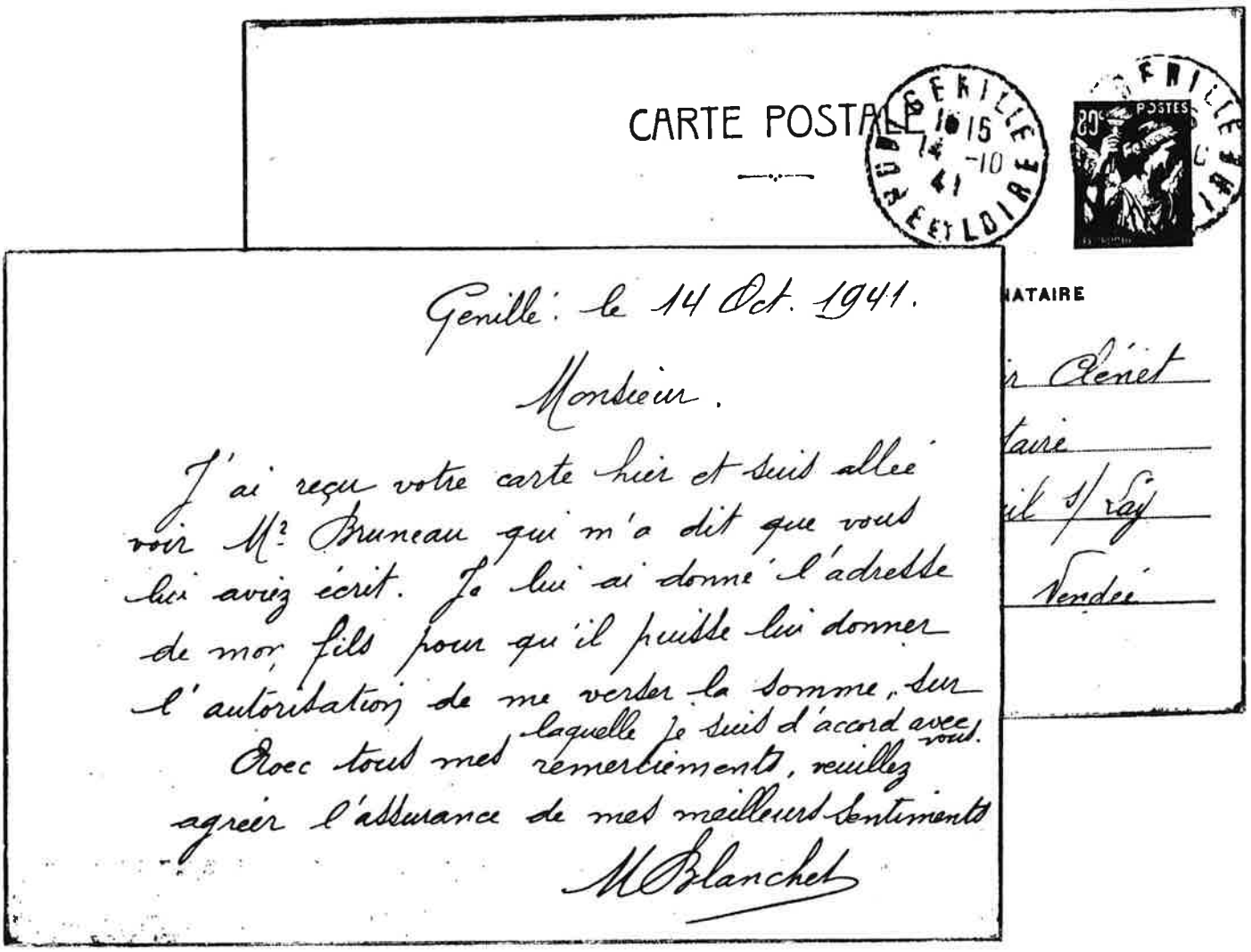
CARTE POSTALE

Genillé le 14 Oct. 1941.

Monsieur.

J'ai reçu votre carte hier et suis allée voir Mr Bruneau qui m'a dit que vous lui aviez écrit. Je lui ai donné l'adresse de mon fils pour qu'il puisse lui donner l'autorisation de me verser la somme, sur laquelle je suis d'accord avec vous.

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments

M Blanchet

Les cartes postales familiales ne présentant plus aucun intérêt depuis qu'il était possible de communiquer librement au moyen de cartes postales ordinaires, il fut décidé qu'elles seraient supprimées à partir du 1er Août ; cependant, une circulaire du 19 juillet informait le public qu'il avait la faculté d'utiliser les cartes postales familiales jusqu'au 14 Août. Passé cette date elles ne pourraient pas être acheminées et seraient retournées à l'expéditeur revêtues de la mention "INADMIS".

Il était précisé qu'aucun contrôle ne serait exercé sur le texte de ces cartes postales ordinaires. Les bureaux devaient simplement s'assurer qu'elles remplissaient bien les conditions de forme requises (noms et adresses des expéditeurs et des destinataires au recto, seul le verso devait être utilisé pour la correspondance).

Le 11 Août 1941, des cartes postales à l'effigie du Maréchal PETAIN étaient mises en circulation et remplaçaient les cartes ordinaires au type "IRIS".

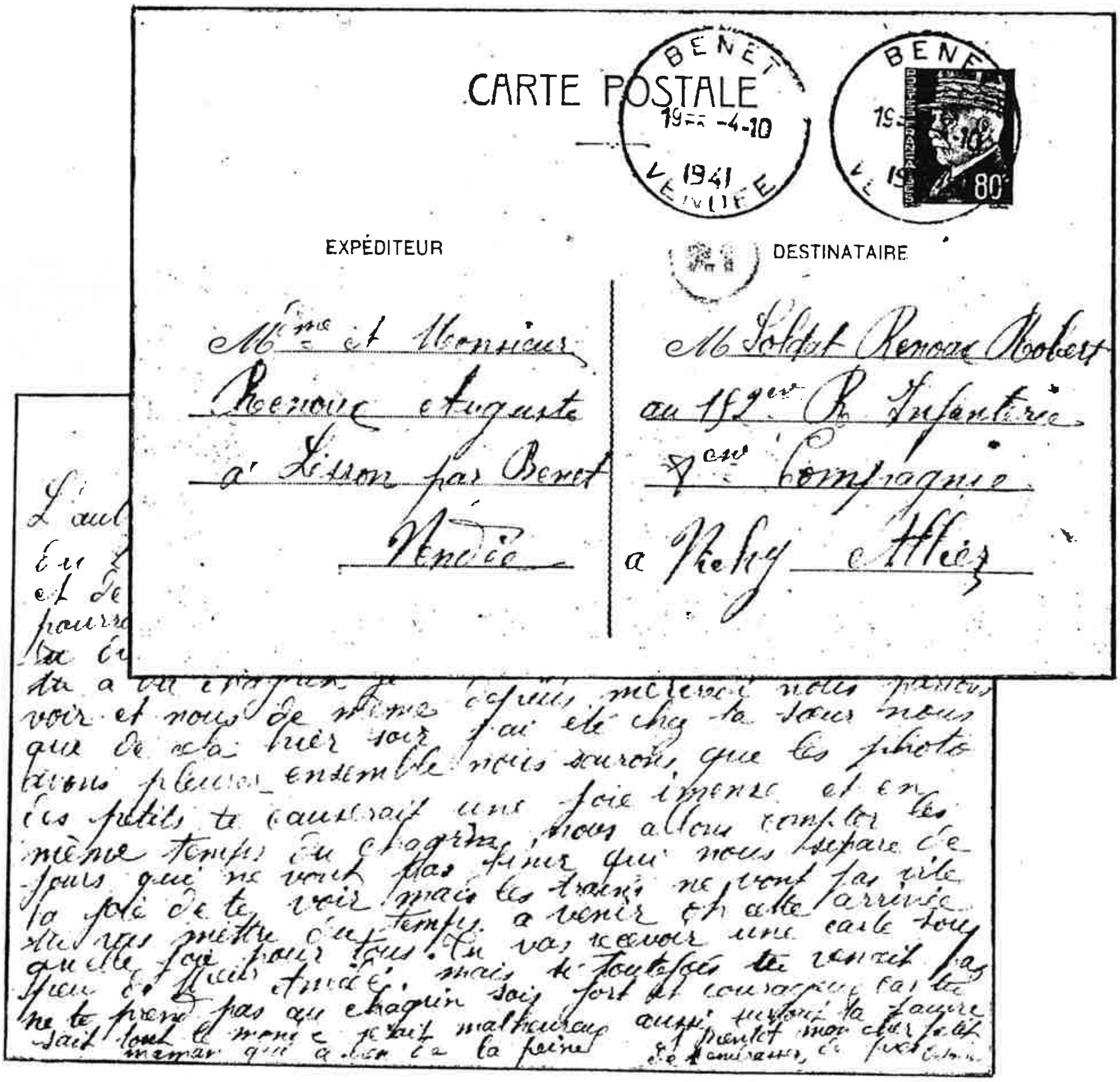

Vers le 23 Août apparurent les mêmes cartes sur papier glacé impropre aux encres sympatiques.

Le 1er Mars 1942, le tarif d'affranchissement pour la carte postale ordinaire était porté de 0,80 F à 1,20 F ; aussi, afin de pouvoir utiliser le stock existant, les cartes de l'ancien tarif furent frappées d'une empreinte "complément de taxe perçu", ce qui indiquait qu'elles avaient été vendues au pris de 1,20 F.

En effet, l'apposition de timbres-poste sur les cartes était formellement interdite pour des raisons de méfiance de la part de l'occupant. On aurait pu masquer sous les dits timbres des mentions manuscrites, autres que des nouvelles familiales, qui auraient ainsi échappé à la vigilence des censeurs.

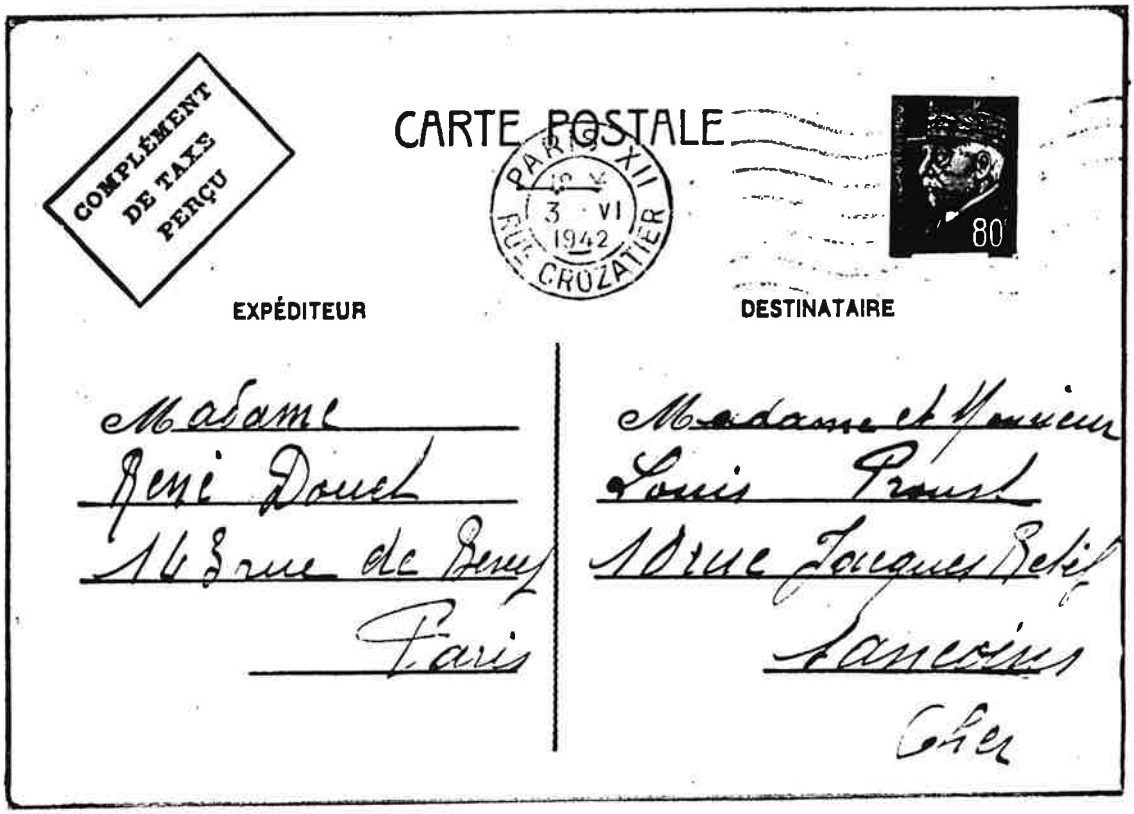

Pour que soit utilisé les cartes postales à 80 centimes que le public pouvait avoir en sa possession, l'admnistration des Postes, par une note parue au Bulletin Officiel du 10 Mars 1942, autorisait l'affranchissement complémentaire des cartes du type admis dans les relations inter-zones, au moyen d'empreintes de machines à affranchir.

Puis une note du 3 Mai 1942, précisait que ces mêmes cartes postales devaient continuer à être acceptées, mais qu'elles seraient alors frappées du timbre "T" et donneraient lieu à la perception sur les destinataires d'une surtaxe égale au double de l'insuffisance d'affranchissement, soit 80 centimes.

Une note du 21 Novembre 1942, publiée au Bulletin Officiel du 30 Novembre, signalait que certains expéditeurs continuaient d'utiliser, dans les relations inter-zones, des cartes de couleur bulle d'un modèle périmé. Il était rappelé que seules les cartes en papier blanc couché étaient admises au passage de la ligne de démarcation, et qu'il y avait lieu de retourner aux expéditeurs les cartes-postales d'une autre couleur, même si l'affranchissement était complété par une empreinte de machine à affranchir.

Nouvelle carte conforme au tarif en vigueur

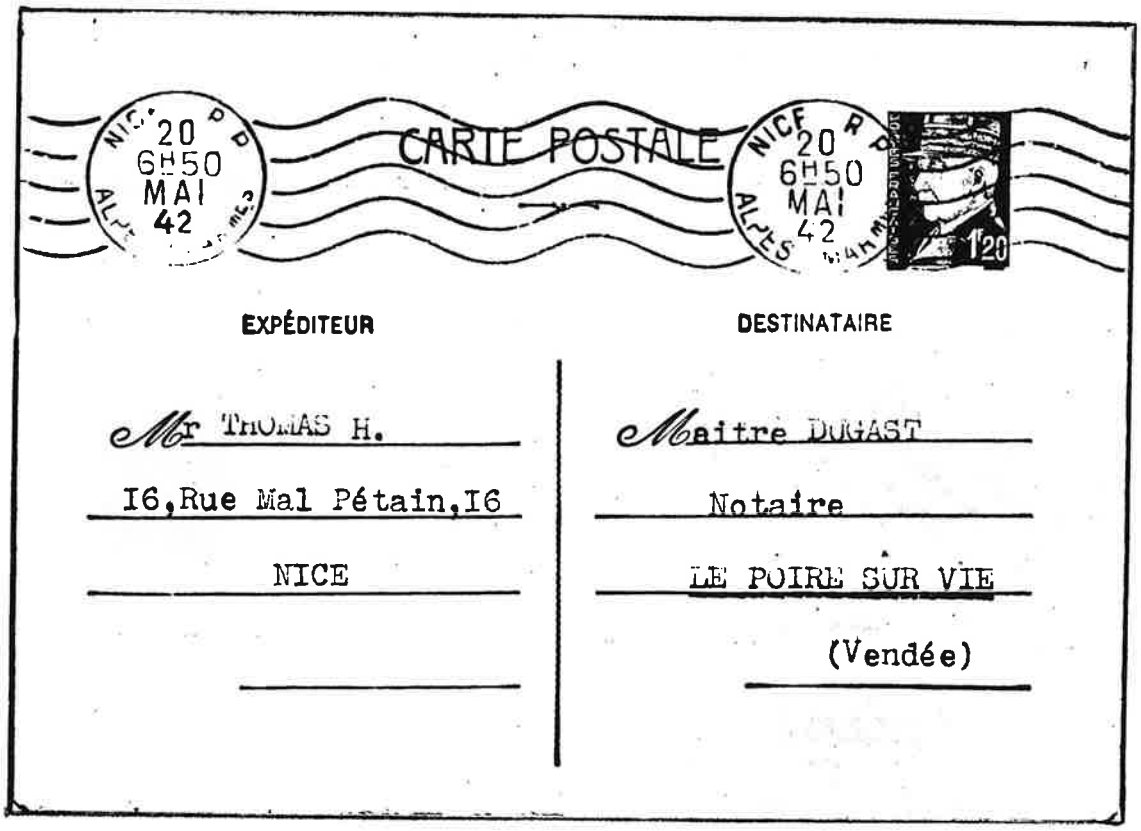

Carte avec réponse payée

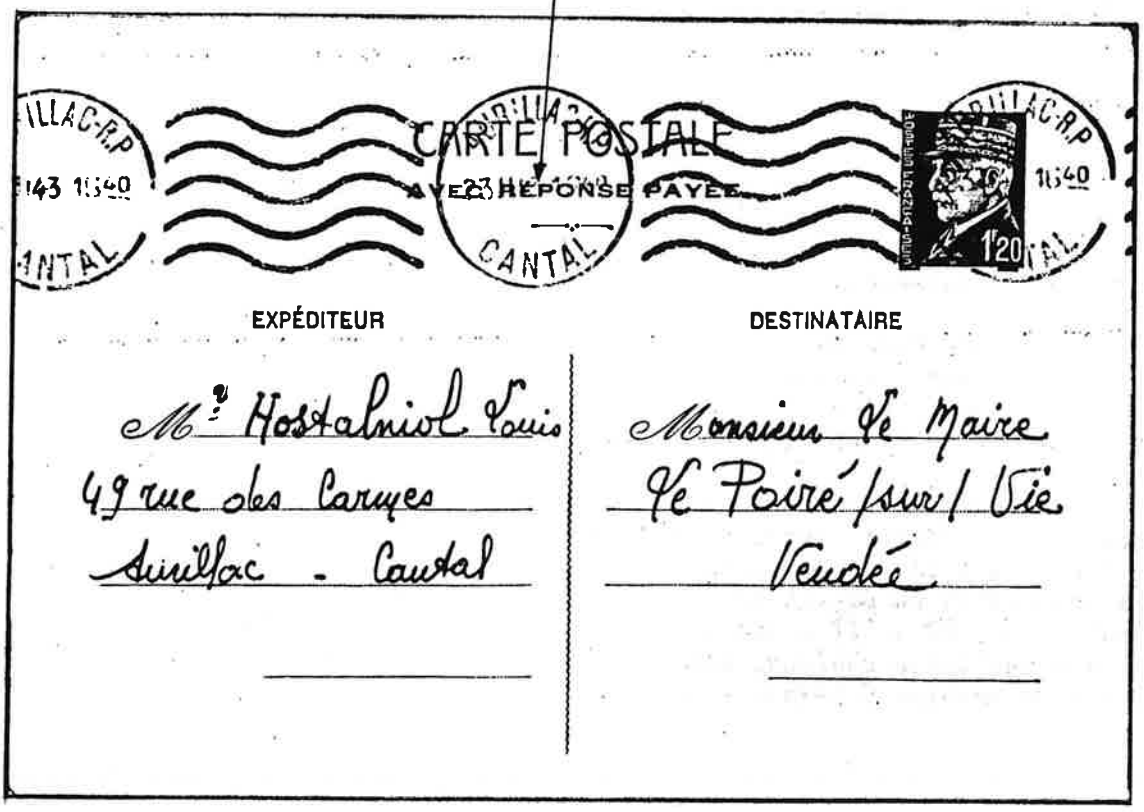

Le 1er Mars 1943, la correspondance normale était rétablie entre les deux zones, qui d'ailleurs n'existaient plus, les Allemands ayant envahi la zone libre le 11 Novembre 1942 à la suite du débarquement allié en Afrique du Nord le 8 Novembre.

Mais cette ligne de démarcation ne fut pas le seul obstacle tendu en travers du territoire français. Les autorités allemandes avaient tracé d'autres frontières plus fermées encore, délimitant non seulement l'Alsace et la Lorraine annexées au mépris des conventions d'armistice, mais également une vaste région désignée "Grüne Zone" par l'occupant (zone verte), ou zone interdite, qui comprenait en totalité les départements du NORD et du PAS-DE-CALAIS ainsi qu'une partie de la SOMME, le l'AISNE, et des ARDENNES et qui dépendait du Gouverneur Militaire siègeant à BRUXELLES.

Puis cette zone interdite se prolongeait vers le sud jusqu'au RHÔNE à sa sortie du Lac LEMAN, en passant par SAINT-DIZIER, CHAUMONT et DOLE.

L'occupation Italienne s'étendit également sur une large zone frontalière comprenant en partie les départments des ALPES-MARITIMES, BASSES-ALPES, HAUTES-ALPES, ISERE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE, ainsiq ue la CORSE dans sa totalité.

En 1941, fut délimitée une bande côtière interdite qui s'étendait de DUNKERQUE à HENDAYE, préludant à la construction du mur de l'Atlantique ou rempart de L'Ouest.

Les relations postales eurent à souffrir de ces modifications territoriales, et dans certains cas, notamment les " Poches de l'Atlantique", il ne fut possible de correspondre avec le Pays que par le canal de la Croix-Rouge.

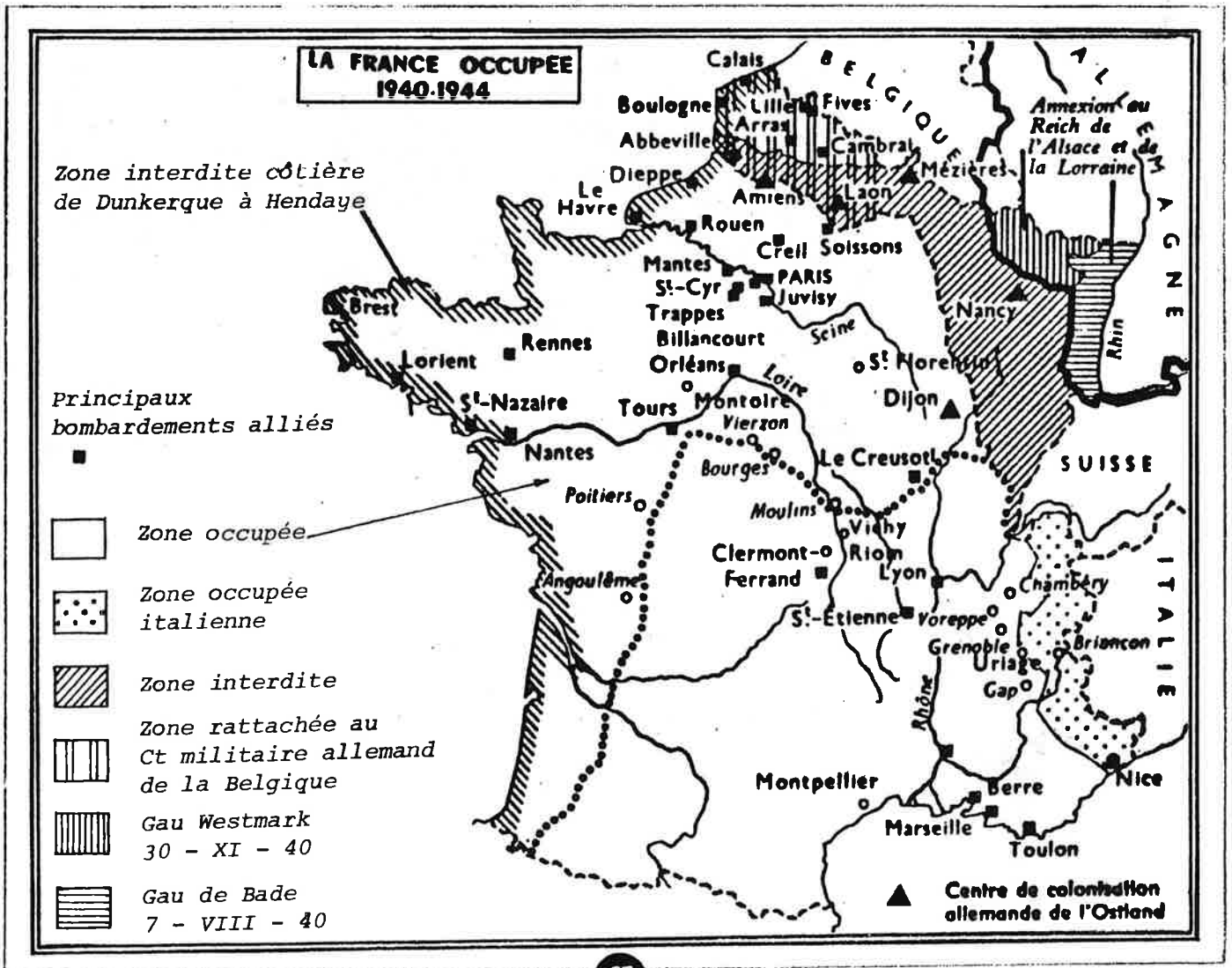

BIBLIOGRAPHIE

REMY : La ligne de démarcation.

BULLETINS OFFICIELS DES P.T.T. : années 1940 à 1943.

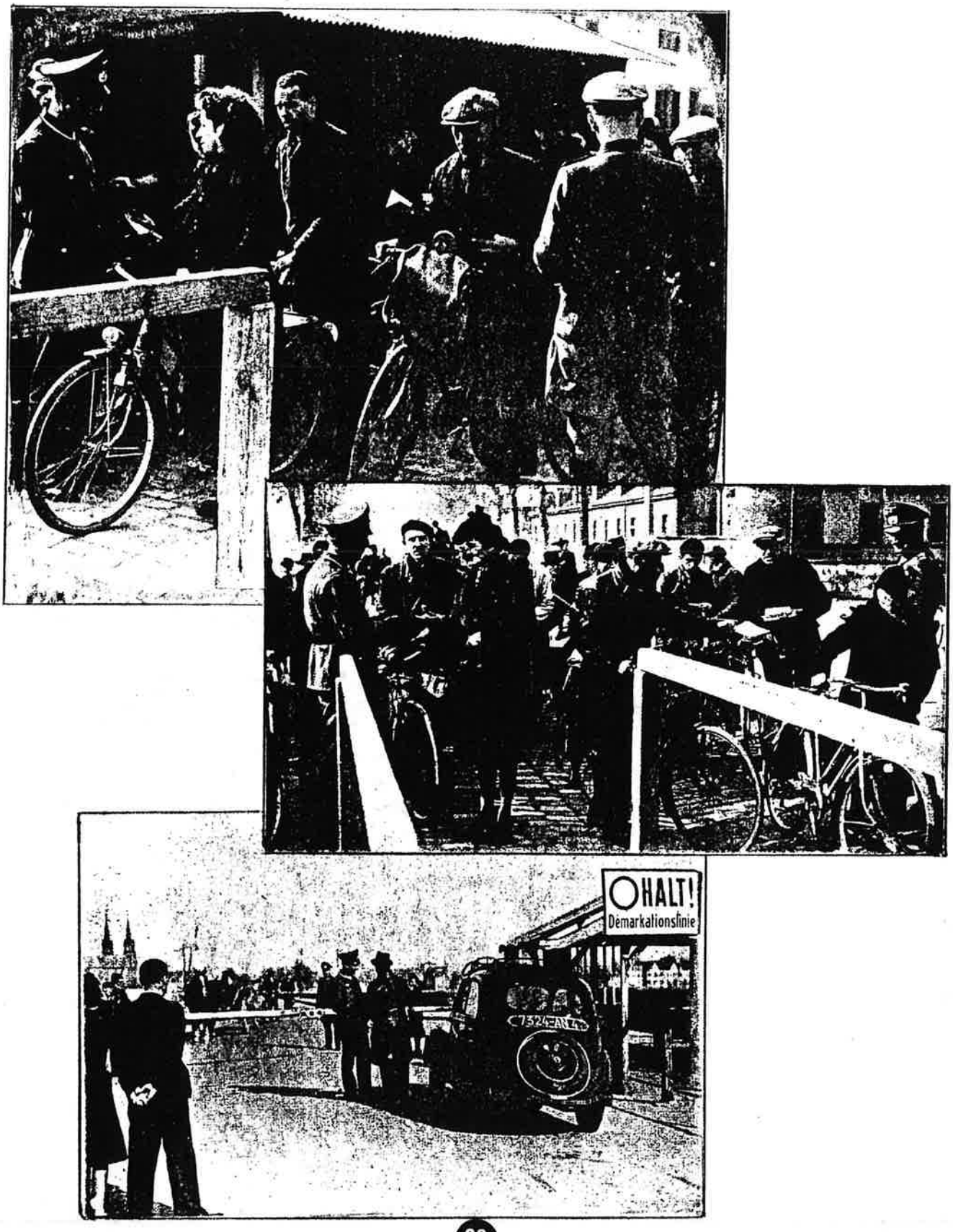

38

Postes de franchissement de la ligne

Maurice BRUNO

PRESENCE
assurances

Cabinet SÉGUINEAU

"Le Richelieu" Rue Paul-Doumer

85000 LA ROCHE SUR YON

TOUTES ASSURANCES IARD — VIE

51.37.03.79 - 51.37.22.60 Télex 700 803 C.C.P. Nantes 59-97

LA POSTE
DU VILLAGE

A. REBOULOT (Expert agréé CNE)

- *TIMBRES DE FRANCE.*
- *CLASSEMENT THEMATIQUE.*
- *NARCOPHILIE.*
- *ENTIERS POSTAUX.*

ACHAT - VENTE - EXPERTISE

14, RUE de la JUIVERIE - 44000 NANTES

Tél : 40.47.77.13

LE RETRO

SES GALETTES DE BLE NOIR

SES CREPES

SES GLACES MAISON

Place du Marché

La Roche sur Yon TÉL. 51.62.18.14

Poiroux Musique

LE SPECIALISTE VENDEEN
de l'instrument de musique

27 r. de Gaulle TEL. 51.37.17.63
85000 LA ROCHE SUR YON

Nombreux PIANOS neufs et d'occasion,
ORGUES électroniques avec boîte de rythmes,
ORGUES classiques, ACCORDEONS, GUITARES,
AMPLIS et tous instruments pour harmonies et fanfares

ACCORD - REPARATIONS

Prix extrêmement étudiés

ETABLISSEMENTS B U T O N

LE POIRE SUR VIE

HOTEL-RESTAURANT DU CENTRE

Tél. 51.31.81.20

VAL-DE-VIE

Tel. 51.31.81.41

Cuisine soignée
Prix modérés
Bon accueil
Bonne table

SEMINAIRES - NOCES - BANQUETS
(700 COUVERTS)

AGP
ASSURANCES
— DU GROUPE DE PARIS —

ASSURANCES

Toutes Branches

- ACCIDENT
- INCENDIE
- VIE
- MALADIE
- RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Maurice CLAVERIE

RESIDENCE LYAUTEY
6, place de la Vendée
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.26.12

LE 25c SEMEUSE JAUNE BRUN TYPE III B DE 1927

Le 25 c jaune brun fait partie de ces dizaines de timbres français délaissés par la plupart des collectionneurs de timbres classiques. Il est si commun qu'on le trouve à foison et il vit trop modestement à l'ombre de son prestigieux ainé,le 25 c Bleu.

Et pourtant il a servi pendant onze ans, à des usages très divers.

Mais, à l'époque de sa parution, en 1927, le tarif de la lettre pour le service intérieur se monte à 50 c. Le tarif de 25 c est prévu pour la carte postale à 5 mots pour la France, et pour le 2ème échelon des imprimés et échantillons. Le 25 c devient donc un "petit"timbre banal qu'on ne rencontre plus guère qu'en multiples sur le véritable courrier.

****

PRESENTATION GENERALE

L'impression a commencé le 10 mars 1927 et s'est poursuivie jusqu'au 4 février 1938, pour reprendre du 14 juin au 15 juillet (planche A J + AK) avec les erreurs 14.9 et 15.9. au lieu de 14.6. et 15.6., puis le 10 novembre 1938 (planche A T + A U).

Le timbre a été retiré de la vente en 1938.

Ce timbre a fait l'objet de deux présentations très différentes :

- en rotative, par feuilles de 100 avec coins datés

  Certaines de ces feuilles ont été surchargées "Affranchissements Postes".

- en roulettes de 100 timbres, sorties en 1929.

  type identique au type des feuilles, mais parfois avec une particularité décrite ainsi par le catalogue Marianne : "angle rentrant de couleur dans la branche horizontale du R de "Française" et dents coupées au massicot", cette variété est définie comme type 3 c par ce catalogue.

Bloc de quatre millésime 1927

Bloc de quatre millésime 1938

En définitive ce timbre, avec ses variétés de cases, ses publicités, est plus curieux que l'on pourrait le croire.

Et il commence à être recherché.

Cet article se propose d'étudier seulement le tirage en feuilles rotatives sans surcharges préo.

IMPRESSION

Le 25 c jaune brun fut donc imprimé en rotative par feuilles de 100 timbres. Cette opération s'effectua avec le même matériel utilisé pour la fabrication du type III B. du 15 c bleu (1924).

Il fut également imprimé avec la surcharge "Affranchts Postes"

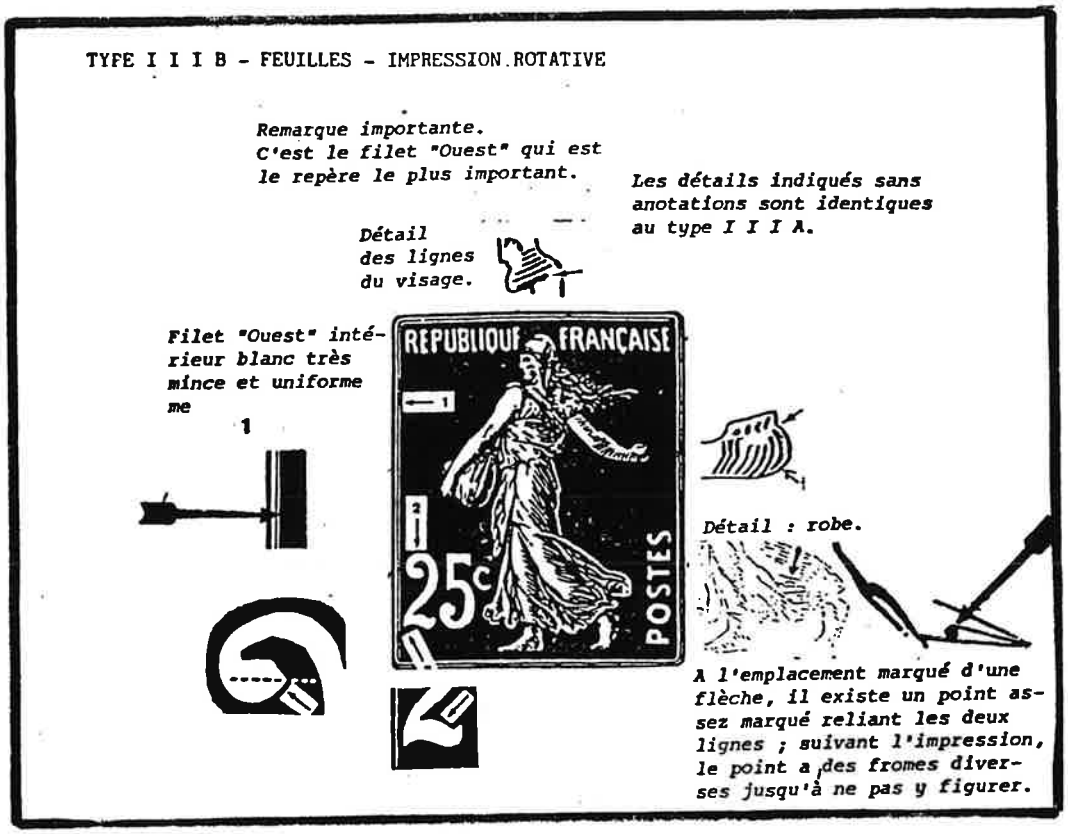

Ce type de timbre possède donc les mêmes variétés que le 25 c bleu type III B, notamment aux cases 39 et 40 que l'on retrouve plus facilement dans les blocs de coins datés aux cases 89 et 90.

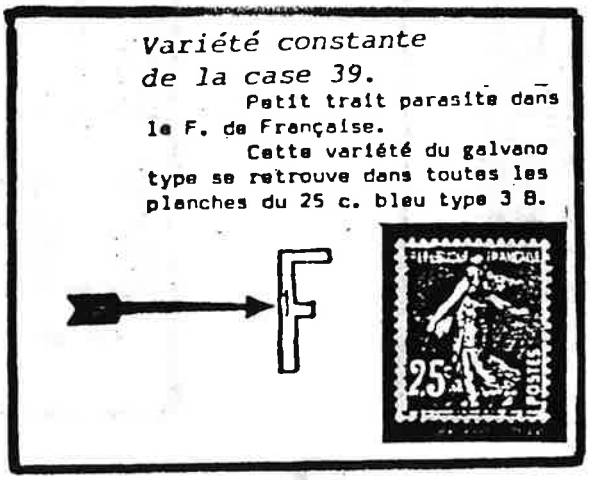

La variété de la case 39 ou 89 se caractérise par un petit trait parasite dans le F de Française. Elle a existé dès le début de l'impression du 25 c bleu et s'est perpétuée dans le 25 c jaune brun. Elle disparaît par contre avec l'impression modifiée du 30 mai 1929

Variété de la case 39 ou 89 coin daté 3.9.27

Variété de la case 39 ou 89 sur lettre

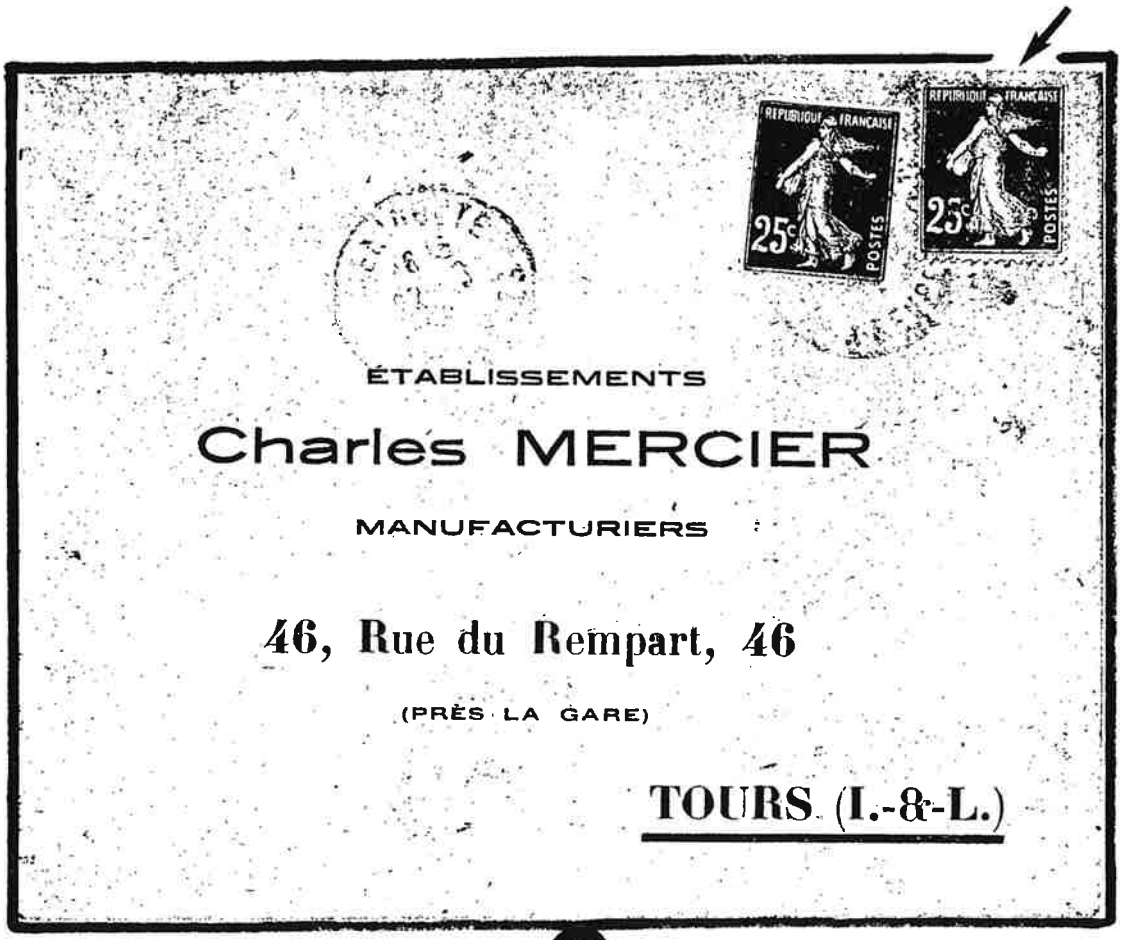

Bloc de quatre du 25 c avec disparition
de la variété de la case 39 ou 89

Cette variété disparaît à la suite d'une retouche du galvano type avec le cylindre A + I, le 30 mai 1929.

Il faut noter que, pour ce cylindre, le galvano I possède encore la variété du F de Française, alors que le galvano A ne la possède plus.

Variété de la case 40 ou 90

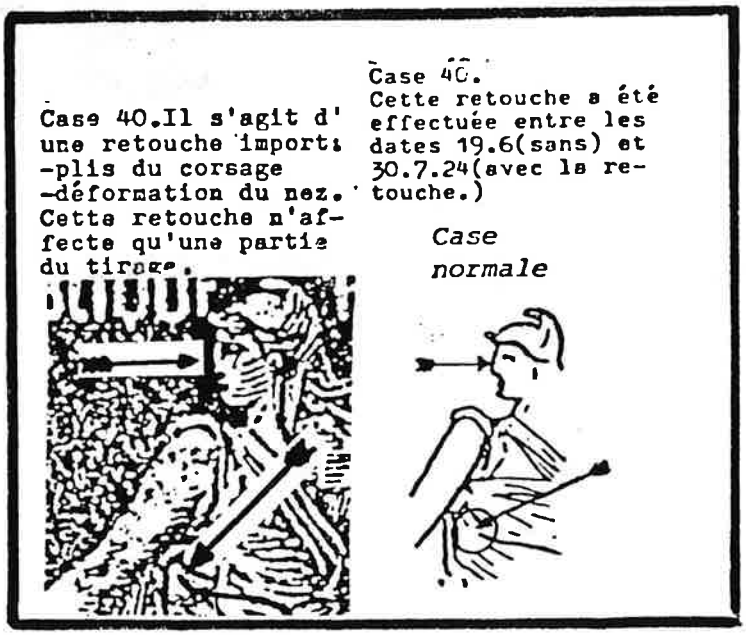

Cette variété est une retouche profonde du galvano type.

Cette retouche concerne le visage de la semeuse avec un nez très aplati et les plis du corsage. Un point parasite apparait parfois dans le bonnet mais n'est visible que dans les bonnes impressions. Cette variété n'existait pas à l'origine du 25 c Semeuse bleu type III B, c'est donc une retouche du cliché type. Les quatre premières planches ont les cases 40 et 90 intactes. La retouche affecte les 11 dernières planches à partir du cylindre C+C du 6 août 1924.

Variété de la case 40 ou 90

Cette variété de case 90 disparaît avec le seul galvano G de G + H.

Ce timbre ne comporte pas les retouches du visage, les plis du corsage de la semeuse sont normaux par rapport aux autres timbres de la planche.

La signature (E. MOUCHON) est le plus souvent absente. Quelquefois une tache de couleur la remplace. Ce timbre est mal aligné par rapport à ses voisins; en effet un fort agrandissement montre que le timbre est basculé vers la gauche et vers le bas. C'est cette dernière constatation qui a conduit Mr. Cuny à la conclusion que la case 90 du galvano de service n'avait pas été retouchée mais tout simplement remplacée. Il est maintenant certain que ce remplacement est du type III C, car il possède bien l'angle vif coloré rentrant dans la bande horizontale du R de Française.

CE COIN DATE "PAS COMME LES AUTRES" PRESENTE DONC UN TIMBRE AU TYPE III C TENANT A TROIS TIMBRES AU TYPE III B.

CE COIN DATE EST DONC RARE.

Bloc de quatre avec disparition de la variété de la case 90

Le 25 c jaune brun connut comme beaucoup d'autres timbres des publicités diverses : carnet avec pubs privés, timbres avec réclame de savon ou de pâte dentifrice...

Les publicités les plus connues (et les plus rares) restent le carnet LE PHILOPODE et le bloc JANIPOLINE.

Carnet publicitaire le PHILOPODE

Ce carnet comprenait 4 timbres du 25 c jaune brun du type III B avec pubs.

Ces timbres étaient offerts gracieusement aux pharmaciens, pour effectuer leur commandes au laboratoire du Philopode qui confectionnait un onguent antiseptique qui fut employé par le Service Intérieur des Troupes d'Infanterie (décretdu 20.10.1892).

Quelques timbres détachés de ce carnet

L'onguent "PHILOPODE" fut commercialisé par Mr. Freydier de Montpellier dont la maison fut fondée en 1875

Couverture du carnet LE PHILOPODE avec calendrier de 1929

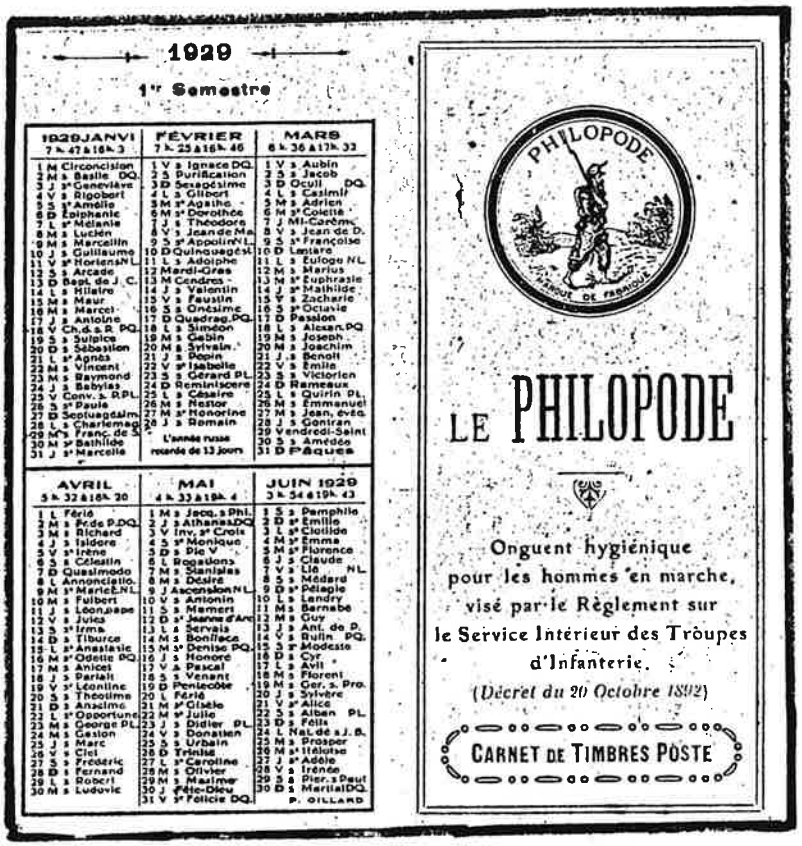

1929

1er Semestre

1929 JANVI 7 h. 47 à 16 h. 3	FÉVRIER 7 h. 25 à 16 h. 46	MARS 6 h. 36 à 17 h. 33
1 M Circoncision	1 V s Ignace DQ.	1 V s Aubin
2 M s Basile DQ.	2 S Purification	2 S s Jacob
3 J s Geneviève	3 D Sexagésime	3 D Oculi PQ.
4 V s Rigobert	4 L s Gilbert	4 L s Casimir
5 S s Amélie	5 M s Agathe	5 M s Adrien
6 D Epiphanie	6 M s Dorothée	6 M s Colette
7 L s Mélanie	7 J s Théodore	7 J Mi-Carême
8 M s Lucien	8 V s Jean de Ma.	8 V s Jean de D.
9 M s Marcellin	9 S s Apollin VL.	9 S s Françoise
10 J s Guillaume	10 D Quinquagésl.	10 D Lætare
11 V s Hortens NL.	11 L s Adolphe	11 L s Eulogie NL.
12 S s Arcade	12 Mardi-Gras	12 M s Marius
13 D Bapt. de J. C.	13 M Cendres	13 M s Euphrasie
14 L s Hilaire	14 J s Valentin	14 J s Mathilde
15 M s Maur	15 V s Faustin	15 V s Zacharie
16 M s Marcel	16 S s Onésime	16 S s Octavie
17 J s Antoine	17 D Quadrag. PQ.	17 D Passion
18 V Ch. d. s. R. PQ.	18 L s Siméon	18 L s Alexan. PQ
19 S s Sulpice	19 M s Gabin	19 M s Joseph
20 D s Sébastien	20 M s Sylvain	20 M s Joachim
21 L s Agnès	21 J s Pépin	21 J s Benoît
22 M s Vincent	22 V s Isabelle	22 V s Emilie
23 M s Raymond	23 S s Gérard PL.	23 S s Victorien
24 J s Babylas	24 D Reminiscere	24 D Rameaux
25 V Conv. s. P. PL.	25 L s Césaire	25 L s Quirin PL.
26 S s Paule	26 M s Nestor	26 M s Emmanuel
27 D Septuagésim	27 M s Honorine	27 M s Jean, evêq.
28 L s Charlemag.	28 J s Romain	28 J s Gontran
29 M s Franç. de S.	L'année russe	29 Vendredi-Saint
30 M s Bathilde	retarde de 13 jours	30 S s Amédée
31 J s Marcelle		31 D Pâques

AVRIL 5 h. 32 à 18 h. 20	MAI 4 h. 33 à 19 h. 4	JUIN 1929 3 h. 54 à 19 h. 43
1 L Férié	1 M s Jacq. s Phi.	1 S s Pamphile
2 M s Rde P. DQ.	2 J s Athanase DQ.	2 D s Emilie
3 M s Richard	3 V Inv. s Croix	3 L s Clotilde
4 J s Isidore	4 S s Monique	4 M s Emma
5 V s Irène	5 D s Pie V	5 M s Florence
6 S s Célestin	6 L Rogations	6 J s Claude
7 D Quasimodo	7 M s Stanislas	7 V s Lié NL
8 L Annonciatio.	8 M s Désiré	8 S s Médard
9 M s Marie E. NL.	9 J Ascension NL.	9 D s Pélagie
10 M s Fulbert	10 V s Antonin	10 L s Landry
11 J s Léon, pape	11 S s Mamert	11 M s Barnabé
12 V s Jules	12 D s Jeanne d'Arc	12 M s Guy
13 S s Irma	13 L s Servais	13 J s Ant. de P.
14 D s Tiburce	14 M s Bonifface	14 V s Rufin PQ.
15 L s Anastasie	15 M s Denise PQ.	15 S s Modeste
16 M s Odette PQ.	16 J s Honoré	16 D s Cyr
17 M s Anicet	17 V s Pascal	17 L s Avit
18 J s Parfait	18 S s Venant	18 M s Florent
19 V s Léontine	19 D Pentecôte	19 M s Ger. s. Pro.
20 S s Théotime	20 L Férié	20 J s Sylvère
21 D s Anselme	21 M s Gisèle	21 V s Alice
22 L s Opportune	22 M s Julie	22 S s Alban PL.
23 M s George PL.	23 J s Didier PL.	23 D s Félix
24 M s Gaston	24 V s Donatien	24 L Nat. de s. J. B.
25 J s Marc	25 S s Urbain	25 M s Prosper
26 V s Clet	26 D Trinité	26 M s Hélioths
27 S s Frédéric	27 L s Caroline	27 J s Adèle
28 D s Fernand	28 M s Olivier	28 V s Irénée
29 L s Robert	29 M s Maxime	29 S s Pier. s Paul
30 M s Ludovic	30 J Fête-Dieu	30 D s Martial DQ.
	31 V s Félicie DQ.	

P. GILLARD

PHILOPODE

LE PHILOPODE

Onguent hygiénique pour les hommes en marche, visé par le Règlement sur le Service Intérieur des Troupes d'Infanterie.

(*Décret du 20 Octobre 1892*)

CARNET DE TIMBRES POSTE

Intérieur du carnet Le PHILOPODE

LE PHILOPODE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — POSTES — 25c

Pour la MARCHE LE PHILOPODE FREYDIER MONTPELLIER

MAISON FONDÉE EN 1875

PHILOPODE

Le **Philopode**, onguent antiseptique, désinfectant et hygiénique, expérimenté avec succès en 1881 dans les Corps de Troupe de la XVe Région, est autorisé dans l'Armée, sur l'avis du Conseil de Santé.

En usage dans toute l'Armée Française.

Expérimenté et adopté dans l'Armée Suédoise.

Médaille d'Argent

Médaille de Vermeil

Se trouve dans toutes les Pharmacies.

LABORATOIRE DU PHILOPODE, FREYDIER — MONTPELLIER

Reg. Com. N° 625

Publicité privée sur intervalles de feuilles

Les catalogues en énumèrent 6 sortes.

Seule JANIPOLINE concerne le 25 c jaune brun, mais sous huit formes différentes, toutes fort rares.

Nous présentons ici l'une des plus spectaculaires (Braun n° 168).

25 c jaune brun publicité JANIPOLINE

Bloc de 10 timbres 25 c jaune brun avec publicité JANIPOLINE, savon, pâte dentifrice. L'autre pub mentionne "La meilleure pâte dentifrice, la JANIPOLINE, à base d'essences africaines".

Il existe d'autres publicités rares, notamment une paire de 25 c avec intervalle (tarif intérieur), un carnet porte-timbres de 12 vignettes Château-Thierry.

M. OLIVIER.

Vous pensez CADEAUX...

Dites SESAM'

qui vous propose

ses cadeaux personnalisés
ses gadgets
ses cadeaux d'affaires

SON CHOIX ***SES PRIX***

Mme GADIOU - BARALHE

15, rue Georges-Clemenceau - 85000 LA ROCHE S/ YON

Tél. 51.37.08.53

COIFFURE – BEAUTÉ

HOMMES ET DAMES

salons marcel et maguy
Institut d'Hygiène - Capillaires - Postiches
Parfumerie

17, avenue Gambetta - La Roche-sur-Yon

Tél. 51.37.05.28

télé Hi-Fi
Vidéo
radio
électro-ménager

SERVICE APRES-VENTE ASSURE

RADIO TELE MENAGER 2000

144, Bd Branly - 85000 LA ROCHE-S-YON

Tél : 51.36.05.99

Pour vos lunettes
2 Magasins à votre service

OPTIQUE COMMOY

16, Place du Marché - Tél. 51.37.02.89
29, Rue Georges-Clemenceau Tél. 51.37.49.09

LENTILLES DE CONTACT

85000 LA ROCHE SUR YON

NOUVEAU en VENDEE

PHILATELIE

aux SABLES D'OLONNE

54 bis, rue Nationale

Tel. 51.95.88.76

TIMBRES - MONNAIES - MATERIEL

ACHAT et VENTE

Société des

Charpentes FOURNIER

S.A. au Capital de 220 000 F

CHARPENTES TRADITIONNELLES
QUAL.211-213
CHARPENTES LAMELLEES Collées
*** 2143-2
TRAITEMENT PAR AUTOCLAVE

Siège social:
rue des jardins
LE POIRE-SUR-VIE
85170 BELLEVILLE-SUR-VIE

Tel :
51.31.82.95
51.31.81.66

Antiquités

Face B.N.P.

L. BARBOTEAU

Anciennement Marionneau

- entrée libre -

- *Achat - Vente - Estimations*
- *Grand Choix de Meubles Régionaux*
- restauration de meubles - bibelots

8 rue Mal Foch 85000 La Roche sur Yon. Tél. 51.37.08.91

Votre projet se réalise au Crédit Foncier

Tous crédits immobiliers :
Prêts aidés PAP-PAJ
Prêts conventionnés
Prêts locatifs aidés PLA
Prêts privés
Prêts travaux

crédit foncier de france
POUR ENTRER CHEZ VOUS, ENTREZ CHEZ NOUS.

Delrieu, Duprat & Ass. - Finances

5, Place du Théâtre

85000 LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.06.86 - 51.37.32.53

Armurerie AUDUREAU

LA CHASSE — LE BALL-TRAP

24, Rue Maréchal-Lyautey
LA ROCHE-SUR-YON
Tél.51.37.13.07 Toutes les Réparations

" Aux Ciseaux d'Argent "

ORFÈVRERIE - INOX
ARTICLES DE TABLE - CADEAUX - GADGETS
ATELIER DE RÉPARATION,
D'AIGUISAGE CISEAUX, COUTEAUX

GRELARD

5 rue des Halles - LA ROCHE-SUR-YON - Tél. 51.37.19.87

LES P.P. ONT CHANGE !

Nous nous étions habitués à voir les lettres P.P. figurer sur beaucoup d'objets de correspondance. Les plus connues, les plus anciennes de ces P.P., étaient bien sûr celles des rectangles P.P.

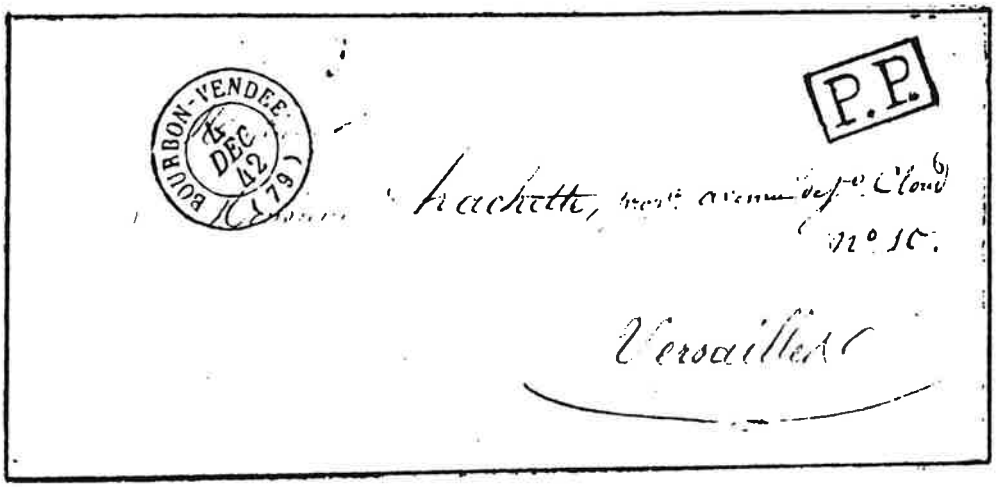

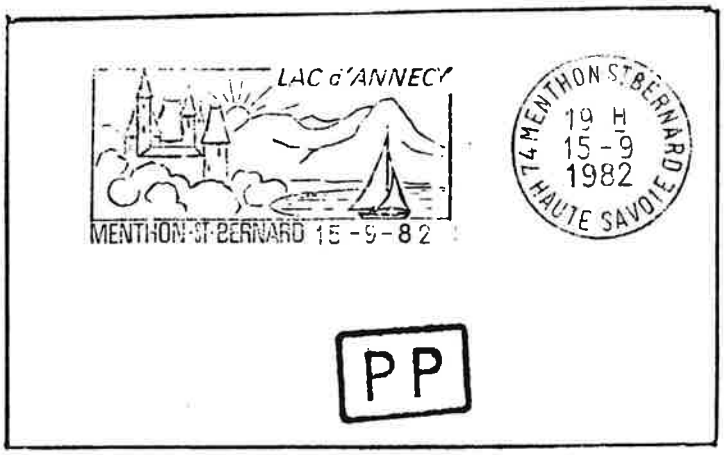

Et voici qu'une révolution a été décidée l'an dernier avec de sérieuses conséquences à compter de mai 1987.

Grâce aux indications aimablement fournies par la Direction Départementale des Postes, nous sommes en mesure de donner les précisions suivantes.

Une Instruction du 18 août 1986, concernant l'affranchissement au timbre à date P P des plis non urgents, édicte de nouvelles règles qu'il n'est sans doute pas inutile de résumer pour ceux qui s'intéressent à l'histoire postale plus qu'aux vignettes.

L'Administration des P.T.T. rappelle d'abord que

" L'affranchissement des plis non urgents bénéficiant du tarif spécial n° 1 peut, sur la demande des intéressés, être réalisé par l'apposition d'une empreinte d'un timbre à date portant en couronne l'indication du bureau et les lettres P.P. (initiales de port payé).

"Le timbre à date P.P. n'indique pas le montant de l'affranchissement dont le contrôle appartient au seul bureau de dépôt".

Mais l'instruction continue :

" Les plis présentés à l'affranchissement au timbre à date P.P devant être timbrés mécaniquement (1), il s'ensuit que doivent disparaître des bureaux les cachets rectangulaires P.P. de dimensions 17 x 22 mm, nomenclaturés 005 - 0002 à la nomenclature du matériel et des fournitures (2)". "Les chefs de service départementaux voudront bien procèder au retrait et à la destruction de ce matériel.

BUREAUX OUVERTS AU SERVICE

" Le chef de service départemental a compétence pour décider de la participation des bureaux au service de l'affranchissement au timbre à date PP. En principe, seuls les bureaux jusqu'à la 3ème classe sont ouverts au service.

" Toutefois, lorsque des plis sont déposés plusieurs fois dans l'année dans un bureau de classe inférieure à la 3°, le chef de service départemental peut autoriser cet établissement à participer à l'affranchissement au timbre à date PP."

Ces quelques lignes concernent les philatélistes sur plusieurs points :

1°.- LE RETRAIT TOTAL ET DEFINITIF DU CACHET RECTANGULAIRE.

cachet métallique

cachet plastique

Comme il a été indiqué plus haut, les cachets rectangulaires PP doivent disparaître. Il semble bien qu'en mai 1987 les bureaux qui en possédaient les aient retournés à la Direction aux fins de destruction.

Pour les philatélistes une page se tourne, mais deux questions -notamment- subsistent et ne recevront peut-être pas de réponse :

- *quels étaient les bureaux qui se servaient d'un cachet métallique ? et ceux qui utilisaient un cachet plastique ?*
- *tous les bureaux qui ont renvoyé un cachet rectangulaire s'en servaient-ils ? autrement dit, risque-t'on d'en trouver sur du courrier ?*

(1) c'est nous qui soulignons.
(2) Pour la toute petite histoire, notons que ce timbre était nomenclaturé sous le n°1548-25 et 29 dans l'édition de 1898 et 1520-29 dans celle de 1912 où son prix à l'unité était fixé à 0,33 f.

Il semble donc que nous ne verrons ou reverrons jamais les cachets rectangulaires PP des bureaux suivants :

AIZENAY
AUBIGNY
BARBATRE
BEAUVOIR S/ MER
BELLEVILLE S/ VIE
BOUIN
LE BOUPERE
BOURNEZEAU
BREM S/ MER
BRETIGNOLLES
CHALLANS
CHATEAU D'OLONNE
COEX
LES EPESSES
LA FERRIÈRE
LA GARNACHE
LA GUERINIERE
L'HERBERGEMENT
LES HERBIERS
L'ILE D'ELLE
L'ILE D'YEU
LES LANDES GENUSSON
MAREUIL S/ LAY
MORTAGNE
MOUILLERON-LE-CAPTIF
MOUTIERS LES MAUFAITS
NIEUL LE DOLENT
PALLUAU
POIRE S/ VIE
POUZAUGES
LA ROCHE R.P.
ROCHESERVIERE
ST DENIS-LA-CHEVASSE
ST FLORENT DES BOIS
ST FULGENT
ST GILLES SUR VIE
ST HILAIRE DES LOGES
ST JEAN DE MONTS
ST MICHEL MONT-MERCURE
ST PHILBERT DE BOUAINE
STE CECILE
STE HERMINE
TALMONT ST HILAIRE
LA TRANCHE SUR MER
TRIAIZE
VIX

2°.- L'UTILISATION DANS LES BUREAUX DE POSTE DE TROIS SORTES D'OBLITERATIONS DIFFERENTES.

A) LES COURONNES PP pour oblitérations mécaniques.

S'il est vrai, comme indiqué au chapitre I de l'Instruction que les plis présentés à l'affranchissement du timbre à date PP doivent être timbrés mécaniquement, tous les bureaux jusqu'à la 3ème classe incluse(et au-dessous après autorisation du chef de service départemental) devraient être munis de couronnes PP.

C'est effectivement le cas, avec adjonction de quelques localités comme Aizenay, Mouilleron-en-Pareds, Les Epesses, Brem-sur-Mer.

Voici la liste des bureaux concernés. Nous l'espèrons complète:

AIZENAY
BREM S/ MER
CHALLANS
CHANTONNAY
LA CHATAIGNERAIE
LES EPESSES
FONTENAY LE COMTE
LES HERBIERS
LUCON
MONTAIGU
LA MOTHE ACHARD
MOUILLERON EN PAREDS
NOIRMOUTIER EN L'ILE
POUZAUGES
LA ROCHE S/ YON R.P.

LA ROCHE SUR YON GARE
LES SABLES
ST GILLES S/ VIE
ST HILAIRE DE RIEZ
ST JEAN DE MONT$

B) LES TIMBRES A DATE MANUELS.

Ils existent dans les bureaux suivants. On peut en trouver quelques-uns de mars ou d'avril, mais les bureaux disposent de ce timbre depuis la mi-mai pour la plupart d'entr'eux.

CHALLANS
FONTENAY LE COMTE
LES HERBIERS
LUCON
MONTAIGU
MORTAGNE
OLONNE S/ MER

LA ROCHE GARE
LA ROCHE R.P.
LES SABLES D'OLONNE
ST GILLES CROIX DE VIE

Ces cachets PP manuels n'ont pas été créés pour la circonstance; on les connaissait déjà, mais il ne semble pas qu'ils aient fait l'objet d'une recherche approfondie. Il nous sera donc difficile de savoir quels bureaux en étaient dotés avant la réforme de 1986-1987 et quels sont ceux qui en auraient reçu à cette occasion.

Etant donné le petit nombre de bureaux détenteurs de ce type de cachet, il est peut-être permis de penser qu'ils en disposaient, en totalité ou dans la grande majorité, avant cette réforme.

C) LES BLOCS PP

Dans les bureaux non pourvus de timbres à date manuels PP, ils s'insèrent dans les timbres à date manuels des bureaux à la place de l'étoile et du quantième du mois.

Comparer à cet égard la reproduction ci-dessous avec celle des timbres à date du paragraphe précèdent.

Un grand nombre de bureaux ont été, pour des raisons d'économie semble-t-il, pourvus de ces blocs PP au lieu des timbres à date complets.

Dans presque tous les cas, la date de mise en service des blocs est le 12 ou le 13 mai 1987. Dans quelques cas, les bureaux ont été servis en avril et même en mars. La date effective importe moins dans la mesure où les cachets avec bloc PP ne mentionnent plus que l'année d'utilisation.

AIGUILLON S/ MER
AIZENAY
ANGLES
APREMONT
AUBIGNY
AVRILLE
BARBATRE
BARRE DE MONTS
BEAULIEU
BEAUVOIR
BELLEVILLE
BENET
BOIS DE CENE
BOUIN
BOUPERE
BOURNEZEAU
BREM
BRETIGNOLLES
BROUZILS
BRUFFIERE
CAILLERE
CHAILLE LES MARAIS
CHAIZE LE VICOMTE
CHAMPAGNÉ LES MARAIS
CHAMP ST PERE
CHANTONNAY
CHATAIGNERAIE
CHATEAU D'OLONNE
CHAUCHE
CHAVAGNES
COEX
COMMEQUIERS
CUGAND
CURZON
DAMVIX
DOMPIERRE
EPESSES
EPINE
ESSARTS
FALLERON
FERRIERE
FLOCELLIERE
FONTAINES
FOUSSAIS-PAYRE
GARNACHE
GAUBRETIERE
GROSBREUIL
GUERINIERE
HERBERGEMENT
HERMENAULT
ILE D'ELLE
ILE D'YEU
JARD
JAUDONNIERE
LANDES GENUSSON
LANDEVIEILLE
LANGON
LONGEVILLE
LUCS
MAILLE
MAILLEZAIS
MAREUIL
MEILLERAIE-TILLAY
MERVENT
MONTOURNAIS
MORTAGNE
MOTHE-ACHARD
MOUCHAMPS
MOUILLERON EN PAREDS
MOUILLERON LE CAPTIF
MOUTIERS LES MAUFAITS
MOUZEUIL

NALLIERS
NESMY
NIEUL LE DOLENT
NIEUL S/ L'AUTISE
NOIRMOUTIER.
NOTRE DAME DE MONTS
OIE
OULMES
PALLUAU
POIRÉ
POUZAUGES
REORTHE
ROCHESERVIERE
SIGOURNAIS
SOULLANS
ST CHRISTOPHE LIGNERON
ST DENIS LA CHEVASSE
ST ETIENNE DU BOIS
ST FLORENT DES BOIS
ST FULGENT
ST GEORGES DE MONTAIGU
ST GERVAIS
ST HILAIRE DE LOULAY
ST HILAIRE DE RIEZ
ST HILAIRE DES LOGES
ST HILAIRE DE VOUST
ST JEAN DE MONTS
ST LAURENT SUR SEVRE
ST MARTIN DES NOYERS
SAINT-MESMIN
ST MICHEL EN L'HERM
ST MICHEL MONT-MERCURE
ST PHILBERT DE BOUAINE
ST PIERRE DU CHEMIN
ST CECILE
STE GEMME LA PLAINE
STE HERMINE
TAILLEE
TALMONT ST HILAIRE
TIFFAUGES
LA TRANCHE
TREIZE-VENTS
TRIAIZE
VELLUIRE
VENANSAULT
VERRIE
VIX
VOUVANT

CONCLUSION....

Il serait merveilleux de posséder toutes ces empreintes sur bandes de journaux ou sur enveloppes à en-tête publicitaire de la localité.

Pour un philatéliste isolé, la constitution d'une telle collection demanderait des années de recherches - et encore ! -

L'Amicale essaie de réunir toutes ces empreintes.

Aidez-la en confiant tout ce que vous trouverez (ou les photocopies si vous ne voulez pas vous défaire des originaux) à Mr B. ROYER, 8 cité Bretagne, La Roche. Merci.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ACHAT XXV VENTE

L'AURÉUS

comptoir vendéen
des métaux précieux

Achat - Vente

au plus haut cours

OR - ARGENT

du DÉBRIS au LINGOT - achat de tous les OBJETS DE COLLECTIONS

PAIEMENT COMPTANT

9, place du Marché, 85000 La Roche-sur-Yon

Tél. 51 62 75 39

ouvert du mardi au samedi

de 9 heures à 19 heures

discrétion assurée

ACHAT VENTE

L'ECLIPSE

LIBRAIRIE ANCIENNE

PRESSE ILLUSTREE. JULES-VERNE

4 rue du Passage. La Roche-sur-Yon.

Tel. 51 62 75 39

JCR

voyages hible

48 Rue de Verdun 51.36.23.84 LA ROCHE S/YON

CIRCUITS TOURISTIQUES - SÉJOURS - VACANCES (Billets et Réservations)

Le déménagement à la carte

hible

GARDE MEUBLES - TRANSPORTS

48, rue de Verdun Tel. 51.36.23.84 LA ROCHE S/ YON

OMNIELECT CHAUFFAGE ELECTRIQUE

logements confortables et économes

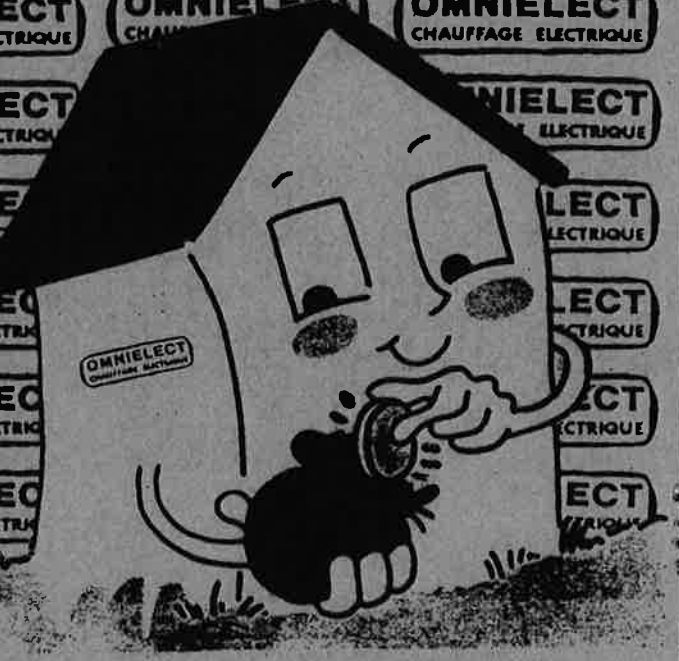

RENSEIGNEMENTS

LA ROCHE-SUR-YON Tél. 51.62.26.57

FONTENAY-LE-COMTE Tél. 51.69.32.23

ROCHEFORT-SUR-MER Tél. 46.87.00.99